



ASSEMBLEE GENERALE

SAISON 2022-2023

PROCÈS-VERBAL N°1

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Samedi 26 Novembre 2022
Hôtel Le Méridien Etoile
81 Boulevard Gouvion Saint-Cyr – 75017 PARIS

Sous la présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

I. APPEL DES DELEGUES ET QUORUM

Nombre de clubs composant l'Assemblée : 976

Nombre de licences dans les clubs composant l'Assemblée : 285 690

Chiffre arrêté au 30 Juin 2022

Nombre de voix composant l'Assemblée : 14 309

Quorum Assemblée Ordinaire :

*** 326 clubs**

*** 4 770 voix**

A l'ouverture de l'Assemblée, 397 clubs (soit 40,68% des clubs composant l'Assemblée) représentant 8 874 voix (soit 62,02% des voix composant l'Assemblée) sont présents ou représentés ; il est ainsi constaté que le quorum étant atteint, l'Assemblée Ordinaire peut valablement délibérer.

Après l'ouverture de l'Assemblée, le nombre de clubs présents ou représentés a évolué au gré de l'arrivée de Délégués de Clubs ; il est ainsi relevé que 468 clubs (soit 47,95% des clubs

composant l'Assemblée) représentant 10 148 voix (soit 70,92% des voix composant l'Assemblée), étaient finalement présents ou représentés.

INTERVENTIONS DIVERSES

En ouverture de l'Assemblée Générale, le Président donne successivement la parole à :

- M. Patrick KARAM, Vice-président de la Région Ile-de-France en charge des Sports et des JOP, des Loisirs, de la Citoyenneté et politique de la ville, et de la Vie associative ;
- M. Geoffrey DE BARBEYRAC, Président de GENERALI#SPORTS ;

Intervention de M. Patrick KARAM

Après avoir fait part aux délégués de clubs de sa satisfaction d'être présent à cette Assemblée Générale, M. Patrick KARAM présente les différentes actions entreprises par la Région Ile-de-France en faveur du sport en général et du football en particulier.

Il revient notamment sur l'investissement consenti par la Région pour le financement des centres d'excellence et des centres techniques, et ce, afin que la Région Île-de-France reste une « *terre de champions* » (à cet égard, il souligne que, pour ce qui concerne le football, 60% des joueurs professionnels français sont issus de l'Île-de-France). Il rappelle ainsi que la Région Île-de-France a accordé une subvention de 2 000 K€ à la Ligue pour son centre technique de Morfondé, 1 000 K€ au PARIS FC pour son centre technique mixte à Orly et 1 500 K€ pour la rénovation du centre de formation du FC RED STAR sur le site de Marville.

Il insiste sur le fait que la Région entreprend ces actions parce que Valérie PECRESSE et lui considèrent que « *le sport est une solution* » ; ils estiment que « *les bénévoles qui sont sur le terrain, qui ne ménagent pas leurs efforts, qui sacrifient leur vie de famille, sont ceux qui apportent des solutions aux enfants et qui dispensent les valeurs de respect et discipline* », et c'est ce qui explique que la Région est à leurs côtés.

Il précise par ailleurs qu'au-delà du plan mis en place pour le sport francilien, la Région finance aussi les Jeux Olympiques, cette dernière étant la deuxième source de financement après l'Etat.

Il présente enfin deux projets de la Région qui seront mis en œuvre à compter de 2023 :

- **Le plan minibus**

Sur les trois prochaines années, la Région apportera son soutien (à hauteur de 80% du coût total) pour l'acquisition d'un millier de minibus pour l'ensemble des Ligues et Comités Régionaux d'Île-de-France.

Pour ce qui concerne le football, l'objectif est que ce plan vienne se « caler » sur le dispositif existant au niveau de la Fédération, étant toutefois précisé que le financement ne sera pas réservé aux seuls véhicules Volkswagen.

- **Le plan « Du Stade Vers l'Emploi »**

Avec la Fédération Française d'Athlétisme, la Région a lancé en 2018 un plan « Du Stade Vers l'Emploi » qui consistait à prendre, d'une part, des demandeurs d'emplois dans un rayon géographique limité, et, d'autre part, des entreprises, et de les mettre en relation au travers de la pratique sportive puis de « jobs dating ».

La Région qui est un acteur majeur sur cette question de l'emploi par le sport, va ainsi débloquer 10 000 K€ pour cette opération.

Intervention de M. Geoffrey DE BARBEYRAC

Après avoir fait part de sa satisfaction quant à la reconduction du partenariat avec la Ligue pour les 3 prochaines années, M. Geoffrey DE BARBEYRAC tient à saluer le « *travail formidable* » réalisé par les dirigeant(e)s de clubs ; étant père de trois garçons, il peut le constater chaque semaine et chaque week-end.

Il souligne par ailleurs que son expérience fait qu'il est impliqué et en veille sur ce que doit faire un partenaire comme GENERALI#SPORTS pour aider les clubs et leurs dirigeants au quotidien.

Il prend ensuite l'engagement que 2023 sera une année pédagogique pour GENERALI#SPORTS, une année durant laquelle ses équipes passeront du temps aux côtés des clubs et de la Ligue pour informer et donner une vision précise de ce pourquoi les clubs et licenciés sont couverts, et de ce à quoi ils peuvent prétendre (garanties complémentaires, garanties additionnelles, etc.). Sur ce dernier point, il insiste sur le fait que (i) les licenciés peuvent souscrire des garanties complémentaires telles que les indemnités journalières en cas de diminution et/ou perte de salaire, et (ii) GENERALI#SPORTS peut accompagner les dirigeants sur la partie « garanties club » (analyse des contrats souscrits, garanties additionnelles – auto-mission, etc.).

Il rappelle enfin qu'une couverture juridique a été mise en place avec la Ligue ; elle agit pour les licenciés, elle va couvrir leur intégrité – une notion récente dans notre monde. Cette nouvelle garantie est donc en place depuis le début de la saison et est additive à la licence.

II. MOT D'ACCUEIL DU PRESIDENT DE LA L.P.I.F.F.

« Cher Patrick [KARAM], j'ai vu que tu avais fait un tabac avec les minibus.

Je voudrais dire, pour être très clair, que les relations avec nos partenaires sont des relations avec des sportifs. Il est plus facile de discuter avec des gens issus du sport, qui connaissent nos obligations, nos nécessités, parce qu'ils sont aussi dans ce qu'on appelle communément la passion. Ces personnes sont passionnées par ce qu'elles font, passionnées de sport plus généralement. C'est donc plus simple d'échanger. Eux comme nous n'ont pas toujours raison, mais nous parvenons toujours à trouver un terrain d'entente.

Vous l'avez vu tout à l'heure, les éléments qui ont été présentés par Patrick KARAM touchent directement notre sport : terrains, minibus.

Avec Geoffrey DE BARBEYRAC et GENERALI#SPORTS c'est aussi le cas : assurance et couverture de nos licenciés.

A ce titre-là, j'en profite pour vous dire qu'il existe des assurances complémentaires. N'hésitez pas à les regarder. Lorsque vous perdez quelqu'un, lorsque vous perdez une semaine ou deux de travail, vous avez des assurances à des tarifs très abordables qui vous permettent de percevoir des indemnités, liées à des pertes de salaire, des blessures. Ces assurances complémentaires ne représentent pas des montants importants. Je me permets ce conseil à vous, amis Présidents de clubs. C'est notre responsabilité.

Nous avons débuté cette Assemblée Générale en changeant un peu les règles puisque va débiter dès maintenant l'Ordre du Jour officiel que vous avez reçu.

Dans ce cadre-là, je vous demande de vous lever. Nous allons, ensemble, avoir une pensée pour tous nos amis qui nous ont quittés cette saison. Je souhaite donc que l'on observe une minute de silence en leur mémoire.

[...]

Merci.

Je sais que Patrick *[KARAM]* a des obligations qui vont le contraindre à nous quitter dès maintenant, je souhaiterais donc que nous l'applaudissions, notamment pour l'opération des minibus. *[Applaudissements]*

Patrick, je souhaite que tu sois le messager de l'Assemblée Générale auprès de Valérie PECRESSE, et que tu lui apportes tout notre soutien et tous nos encouragements. Nous avons toujours pu compter sur toi et Valérie PECRESSE, notamment sur Morfondé, mais pas seulement. Tu n'as pas mentionné les tickets transports que la Région met à disposition des clubs. Nous avons déployé ce dispositif sur le Foot Loisir cette année, nous en parlerons davantage plus tard. C'est donc ce soutien qui me fait plaisir, et me donne encore plus de force pour essayer de poursuivre le développement de la Ligue.

Merci Patrick, merci d'avoir été parmi nous aujourd'hui. *[Applaudissements]*

Tout au long de cette Assemblée, vous aurez différents interlocuteurs – élus et salarié(e)s – qui vont notamment vous présenter le rapport moral et le rapport financier.

Mon rôle, en ce début d'Assemblée Générale, est de vous donner quelques éléments qui vous permettent d'appréhender quelque peu le fonctionnement de la Ligue, de prendre le pouls du football à l'échelle francilienne. Comme vous, je suis dans un club, et nous sommes souvent focalisés sur notre action en club : gérer nos difficultés, les relations avec les municipalités, les gardiens de stade, les demandes de bus, etc. Ce n'est pas toujours évident. Notre travail, entre autres, consiste à la fois en la compréhension de ces préoccupations et la communication de nos propres préoccupations.

A ce stade, j'aimerais remercier l'ensemble de l'équipe de la Ligue, des collaborateurs et collaboratrices qui effectuent un travail remarquable à la Ligue. J'ai une équipe administrative et technique de haut niveau autour de Sophie GERMAIN, notre Directrice Générale et autour d'Ali MOUCER, notre Directeur Technique Régional qui vous parlera tout à l'heure des formations qui voient de plus en plus de jeunes venir se former. Nous avons un besoin croissant de cadres de haut niveau à la Ligue. Croyez-moi, lorsque vous regardez le nombre de joueurs professionnels, actuels ou passés, qui viennent assister à nos formations, ce n'est pas une vue de l'esprit : la marque de fabrique francilienne dans la formation n'est plus à faire. Vous pouvez applaudir Sophie et toute l'équipe qui vous accueille aujourd'hui. *[Applaudissements]*

Vous avez reçu les documents : vu leur qualité – aussi bien en termes de présentation que de contenu –, cela demande beaucoup de travail à mon équipe.

Nous avons, sur la saison 2021-2022, constaté une recrudescence du nombre de licenciés, lequel est extrêmement important. Il faut s'en réjouir pour la simple et bonne raison que vous accueillez les enfants. Je sais que cela peut être compliqué, que nous n'avons pas toujours les terrains nécessaires, que des salles manquent pour la pratique du futsal, que nous n'avons pas tout l'encadrement requis, tous les bénévoles souhaités.

Mais avoir dépassé la saison dernière (2021-2022) le seuil des 290 000 licenciés, avec des projections pour la saison en cours (2022-2023) au-delà de 300 000 licenciés, c'est de votre fait, c'est grâce à vous. Ce travail-là est fait par les clubs et uniquement par les clubs. Nous, avec les Présidents de Districts, nous vous accompagnons. Nous vous aidons à mieux les recevoir, à créer les conditions d'un meilleur accueil, à assurer un encadrement composé d'éducateurs formés. Une Ligue Régionale qui va prochainement passer la barre des 300 000 licenciés, je tenais solennellement à vous remercier pour tout ça. Je parle des licenciés, je

n'oublie pas les éducateurs et les jeunes en formation qui sont, eux-aussi, de plus en plus nombreux.

Le seul petit bémol, toutefois, concerne les arbitres. Nous avons besoin d'eux. Il faut absolument que nous continuions à travailler ensemble, pour que vous puissiez sensibiliser les jeunes de vos clubs – ou les moins jeunes – à l'arbitrage. Cela est important, car viendra un blocage entre notre nombre de licenciés, les nouvelles compétitions aux niveaux départemental et régional et vos demandes d'arbitres. Or, nous « n'inventons » pas les arbitres. Comme les éducateurs, ils viennent de la source même du football, et vous en êtes témoins, je l'ai toujours dit : « le foot, c'est les clubs ». Sans les clubs, nous n'avons ni arbitres, ni éducateurs.

Vous avez besoin d'arbitres : il faut sensibiliser dans vos clubs. Vous envoyez des enfants qui seront pris en main par des gens qualifiés dans les Districts et à la Ligue. Nous pouvons nous appuyer sur de beaux exemples. Certains feront carrière, d'autres non. Certains seront passionnés, d'autres moins. C'est partout pareil. Nous avons besoin de cet investissement car nous aurons besoin d'arbitres, partout en France, et pas seulement en Île-de-France.

Au niveau de la Fédération Française de Football, on parle trop de nous et pas assez de football, vous l'avez remarqué. Je n'y suis pour rien, mais je fais partie d'une équipe, ce que j'assume.

Je ne vais pas faire de révélations ce matin, je veux simplement vous dire que je suis content que la Coupe du Monde ait commencé, que l'on puisse – enfin – parler football, que notre Equipe de France s'est admirablement bien comportée lors de son premier match, en dépit de ce que l'on a vécu les semaines précédentes : la cascade de blessures, la perte du Ballon d'Or. Donc nous pouvons parler un peu de football. Cet après-midi, notre Equipe de France va jouer un match déterminant face au Danemark, une équipe difficile à manœuvrer.

A l'occasion de cette Assemblée Générale, j'aimerais aussi en profiter pour remercier l'ensemble des élus de mon équipe, élus qui sont tous ici, femmes et hommes.

Je tiens à remercier particulièrement Marie [TERRONI], qui est membre du BELFA – l'instance dirigeante du football amateur.

Je veux également avoir un mot de remerciement pour les Présidents de Districts présents, Jean-Pierre MEURILLON, Denis TURCK, Claude DEVILLE-CAVELLIN, Ahmed HADEF, et Philippe SURMON. Et bien évidemment, François CHARRASSE et Philippe COLLOT, présents à la tribune en leur qualité de Vice-présidents de la Ligue.

Je veux remercier toute cette équipe, parce que nous ne travaillons pas seuls. Chaque saison, nous nous voyons plusieurs fois. Les décisions du Comité Directeur sont une chose, mais je n'ai jamais pris de décisions impactant les Districts sans avoir discuté au préalable avec leur Président, et sans avoir trouvé – ensemble – les chemins sur lesquels nous pouvons partager nos idées et nous fixer un objectif commun, celui des clubs. Je les remercie donc très sincèrement de leur participation à ces réunions régulières lors desquelles on peut échanger.

Je remercie plus largement toute l'équipe d'élus, car ce n'est pas évident, en témoigne la permanence téléphonique à assurer tous les week-ends. Je regrette que tous ne l'assurent pas. Nous avons besoin de cette veille.

J'aimerais conclure mon propos avec Morfondé.

Des projets de développement existent sur le CAMPUS – Domaine de Morfondé. Nous pouvons nous féliciter d'avoir acheté ce Domaine. Aujourd'hui, nous avons à notre disposition un outil, pas un gadget. Ce Domaine est un outil de travail : un domaine de 26 hectares, à 30 minutes de Paris, 15 minutes de Charles-de-Gaulle.

Cet outil se développe, en termes de structures comme d'infrastructures. Cet outil se développe parce que notre Equipe Technique Régionale est installée là-bas, avec les

administratifs. L'Institut Régional de Formation (IR2F), qui est une obligation, est aujourd'hui installée au Domaine de Morfondé.

J'en profite pour rappeler que CAMPUS – Domaine de Morfondé n'est pas une entité abstraite, mais que c'est la Ligue. Des milliers de jeunes et moins jeunes passent sur le Domaine. Sans cet outil, nous serions toujours contraints de louer des salles à droite à gauche. Nous sommes donc chez nous à Morfondé, dans notre centre technique.

Nous avons des projets de développement, car nous y sommes à l'étroit. Il nous manque des salles de formation (nous en avons cinq à ce jour). Il nous faut des vestiaires supplémentaires. Les travaux pour un parking vont débuter très prochainement, comme ceux pour l'éclairage. L'extension de l'unité de vie qui doit nous garantir des lieux d'hébergement et de restauration, est aussi étudiée. En somme, beaucoup de projets sont en mouvement.

Ce que je viens de vous exposer, c'est un lieu dans lequel nous pouvons mettre en place nos actions et missions fédérales. Je ne parle pas – encore – de développement économique. Nous y viendrons nécessairement à l'avenir, si nous souhaitons que le Domaine puisse s'autofinancer. Il faudra en passer par un véritable plan économique adapté. Le château, les hébergements, les terrains en herbe : tout ça est prévu à l'avenir. Je vous le dis car nous ne serons pas en place éternellement. Mais il faudra alors penser à ces projets, car sans une réflexion anticipée – comme nous l'avons eue avec l'achat de cet outil –, nous ferons face à de réelles difficultés demain. Il faudra développer un modèle économique adapté aux nombreuses demandes qui sont les nôtres (sélections nationales, entreprises, clubs qui souhaitent organiser des stages). L'utilisation du Domaine pendant les vacances sera aussi un défi. C'est mon rêve, mais je ne sais pas si nous parviendrons à l'atteindre. Utiliser le Domaine en juillet pour accueillir les enfants qui ne partent pas en vacances – notamment dans les quartiers populaires – à la fois autour du foot mais aussi de moments de plaisir puisqu'ils n'ont pas les moyens de partir en vacances. J'aimerais pouvoir leur offrir.

Enfin, nous sommes aussi dans une phase de recrutements. Je le redis : les appels à candidatures pour les emplois sont transparents. Si vous souhaitez postuler ou connaissez des gens qui souhaitent postuler, n'hésitez pas à leur transmettre nos appels à candidatures ; Il n'y a pas de chasse gardée. Certes, la partie technique est un peu plus précise, un certain diplôme est nécessaire, il faut remplir certains critères précis. Pour le reste, compétence, engagement et envie nous suffisent. Nous avons besoin de gens qui désirent participer avec nous au développement et au rayonnement du football francilien.

Voilà ce que je souhaitais vous dire ce matin.

Merci pour ce que vous faites dans les clubs. Je suis bien placé pour savoir le travail que vous réalisez au quotidien. Je suis là, malgré mes fonctions à la Fédération. Ma priorité, et c'est pour cela que je n'ai pas accepté de missions fédérales ou que je ne suis pas membre d'une Commission Fédérale, c'est la Ligue. Je travaille un peu au COMEX et au BELFA, j'assiste aux réunions. Mais mon attention est d'abord concentrée sur la Ligue de Paris Île-de-France, qui demande, à elle seule, une activité pleine et entière lorsque l'on veut travailler sérieusement.

Je finirai en disant de nouveau combien je suis heureux et fier d'être votre Président.

Merci à vous. »

[Applaudissements]

III. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES ASSEMBLEES GENERALES DU 06.11.2021 ET DU 14 AU 17.12.2021 (publiés sur le site paris-idf.fff.fr le 12.08.2022)

Après avoir entendu les explications de M. Ahmed BOUAJAJ quant aux modalités du vote par boîtier électronique, les Délégués de clubs sont invités à s'exprimer sur un vote test afin de s'assurer du bon fonctionnement des boîtiers.

Il est ensuite procédé au vote pour l'approbation des Procès-verbaux des Assemblées Générales du 06 Novembre 2021 et du 14 au 17 Décembre 2021.

Les Procès-verbaux de ces Assemblées Générales ont été publiés sur le site Internet de la Ligue (paris-idf.fff.fr) le 12 Août 2022 et envoyé sur la messagerie officielle des clubs franciliens à cette même date. Aucune observation n'a été formulée.

Il est également précisé que des isoaloirs sont présents dans la salle d'Assemblée.

. Vote n°1 : Approbation des Procès-verbaux des Assemblées Générales du 06.11.2021 et du 14 au 17.12.2021

Nombre de voix exprimées : 9 659 voix

Nombre de « POUR » : 9 298 voix (soit 96,26% des voix exprimées)

Nombre de « CONTRE » : 361 voix (soit 3,74% des voix exprimées)

<p>Les Procès-verbaux des Assemblées Générales du 06.11.2021 et du 14 au 17.12.2021 sont approuvés.</p>
--

IV. RAPPORT MORAL DE LA SAISON 2021-2022

Intervention de M. Ahmed BOUAJAJ, Secrétaire Général

« Bonjour à toutes et à tous.

Je ne vais pas vous présenter de façon exhaustive les 36 pages du Rapport Moral qui vous a été envoyé. Je sais que vous les avez lues attentivement. Je vais donc m'efforcer de faire un certain nombre de focus dans cette présentation, et vous présenter les éléments marquants de la saison 2021-2022.

Cette saison 2021-2022 a été exceptionnelle au niveau des chiffres. Nous avons dépassé la barrière des 290 000 licenciés au 30 juin 2022 [290 048 licenciés], c'est un record.

Je vous rappelle que le précédent record avait été établi au cours de la saison 2018-2019 avec 280 422 licenciés.

En 10 ans, nous connaissons une augmentation de 29,25% de nos effectifs licenciés passant de 224 411 licenciés au 30 juin 2012 à 290 048 au 30 juin 2022. Et nous espérons atteindre les 300 000 licenciés sur la saison 2022-2023 ...

Cette évolution est particulièrement spectaculaire dans les licences féminines et futsal qui ont connu, sur les 10 dernières années, de véritables bonds en avant.

Dans le détail, on observe une croissance de :

- 265,16% chez les féminines,
- plus de 40% dans le Foot Loisir,
- 37% dans les licences Dirigeants.

Le seul bémol, évoqué précédemment par le Président, concerne l'arbitrage, qui a vu son effectif n'augmenter que de 2% sur les 10 dernières années. Nous sommes, ici, victimes à la fois de l'arrêt d'un certain nombre d'arbitres à la suite de la pandémie et de l'impossibilité de

réaliser des Formations Initiales à l'Arbitrage, ce qui nous a empêché de renouveler les effectifs arbitres.

Ces évolutions sont à mettre en perspective avec l'offre de pratiques qui n'a cessé de s'étoffer ces dernières saisons, à l'image des Critériums Régionaux U12 et U13. Désormais, toutes les catégories d'âge ont un championnat dédié. Suivant le même schéma, toutes les catégories féminines ont un championnat, des U15 F aux Seniors Féminines. Il en va de même pour le futsal.

Ces excellents résultats sont à l'image de notre bilan sportif.

En effet, nous avons la chance de compter, au niveau national, deux clubs champions de National 2 : le PARIS 13 ATLETICO et le FC VERSAILLES 78.

Chez les U19 Nationaux, le PARIS SAINT-GERMAIN et la JENNE D'ARC DE DRANCY sont respectivement 1^{er} et 2^{ème} de leur groupe.

Au sein du Groupe A du Championnat National U17, nous avons la chance de compter le PARIS SAINT-GERMAIN et le PARIS FC aux 1^{ère} et 2^{ème} places.

En D1 Arkema, le PARIS SAINT-GERMAIN, le PARIS FC et le FC FLEURY 91 occupent respectivement les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} places.

Nous nous réjouissons également de l'accession du KB FUTSAL en D1 Futsal, alors que le SPORTING CLUB DE PARIS – club historique en Futsal – a été sacré champion de D1 Futsal. La liste des succès franciliens dans les compétitions nationales est longue, et c'est tant mieux. Ali MOUCER, notre Directeur Technique Régional, évoquera plus tard devant vous la représentativité de nos joueurs et joueuses au sein de l'Equipe nationale A et des différentes sélections, une donnée illustrant une fois de plus l'excellence francilienne.

La saison 2021-2022 a été celle de tous les records, mais elle a aussi été marquée par un retour à une vie normale.

Privés de tous nos rassemblements, sportifs comme festifs, pendant deux saisons – restreintes par la Covid -, nous avons eu le bonheur de nous retrouver à l'occasion de la Soirée des Bâtisseuses (dont c'était la 2^{ème} édition), de la Soirée des Champions, des différentes remises de dotation à Morfondé ainsi que de la journée festive à Morfondé pour les bénévoles de la Ligue – que je salue –, du rassemblement régional FilloFoot et de nos traditionnelles Finales de Coupes, moments phares de notre saison durant lesquels nous avons la chance d'être tous réunis autour des terrains.

Saison normale et résultats exceptionnels : ainsi pourrait-on résumer l'exercice 2021-2022.

Malheureusement, l'arbitrage n'a pas connu une saison du même acabit. Le Président l'a redit : nous nous inquiétons. Cette saison a été tronquée, nous n'avons pas pu recruter de nouveaux arbitres, et les former. Il faut toutefois préciser que ce constat est national. Une réflexion a été menée par la Fédération, qui a notamment proposé de modifier le Statut de l'arbitrage, afin d'endiguer cette situation. Notre Directeur Général Adjoint, Olivier BIRON, vous présentera ces modifications plus tard.

Nos arbitres sont des acteurs incontournables du jeu. Nous avons besoin d'eux pour l'avenir de la Ligue. L'offre de pratiques augmentant d'année en année, il nous faut un nombre d'arbitres suffisant pour pouvoir arbitrer toutes ces rencontres.

Passons à présent au volet dédié à la formation.

- 31 Formations Initiales à l'Arbitrage au Foot à 11 ont été dispensées par les Commissions Départementales de l'Arbitrage et la Commission Régionale de l'Arbitrage,
- 6 Formations Initiales au Futsal,
- Et 19 Formations Continues ont également été réalisées (19 stages régionaux pour tous nos arbitres régionaux).

- En outre, dans le cadre de la formation aux concours de la Fédération, nous avons organisé deux stages – un stage supérieur et un probatoire – pour préparer nos futurs arbitres d'Elite à ce test important.

Je vous rappelle que nous avons des observateurs et des formateurs. Eux aussi ont suivi cinq stages sur la saison 2021-2022 afin de parfaire leurs connaissances, et de disposer en temps réel des règles actuelles afin de les appliquer de manière cohérente.

La gestion de l'arbitrage passe aussi par la Commission Régionale de l'Arbitrage – j'en profite pour féliciter son Président et tous ses membres – et les Commissions Départementales de l'Arbitrage – et je remercie sincèrement les Présidents de chacune d'entre elles pour leur collaboration. Ils mènent un travail de transversalité, de mutualisation et d'écoute réciproque.

J'y associe un autre élément important, les délégués. Ils sont des acteurs importants de vos rencontres. Vous les croisez régulièrement sur les terrains. Je tiens à remercier la Commission Régionale de Gestion et de Formation des Délégués et son animateur, Christophe LAQUERRIERE.

Je tiens aussi à avoir un mot pour l'ensemble des Commissaires qui font fonctionner la Ligue dans les meilleures conditions.

Je pourrais vous parler de la CRPME, la Commission Régionale de Prévention, Médiation et Education, chère à notre Président qui l'a souhaitée dès notre arrivée en 2013. Cette Commission vise à vous accompagner et tente, à vos côtés, de construire une structure saine au sein de vos clubs. Je pourrais également développer la permanence téléphonique, le Président vous en a parlé précédemment et rappeler à mes collègues que nous sommes, et nous nous devons d'être, au service de nos clubs, au quotidien et particulièrement le week-end. Quand vous êtes sur les terrains, nous devons y être, à vos côtés.

Je souhaite aussi mentionner la permanence juridique qui est à votre disposition [*Assistance Club*]. N'hésitez pas à la solliciter, elle est là – elle aussi – pour vous assister dans vos problématiques juridiques, qui sont malheureusement de plus en plus nombreuses.

Pour conclure, je tiens à ne pas oublier les deux Conseillers Techniques Régionaux en Arbitrage et l'ensemble des cadres Techniques de notre Ligue qui en font, eux-aussi, le quotidien de cette dernière.

Je me permettrais enfin de me joindre aux remerciements du Président : vous êtes les acteurs essentiels du football francilien. Je tiens à vous remercier sincèrement, ainsi que tous les bénévoles, les parents, tous ceux qui interviennent à un moment donné dans la vie de nos clubs et permettent au foot francilien d'être ce qu'il est aujourd'hui.

Je laisse la parole au Directeur Technique Régional, Ali MOUCER, pour qu'il aborde avec vous le bilan de l'activité technique sur la saison écoulée. Merci à toutes et à tous. »

[Applaudissements]

Intervention d'Ali MOUCER

« Bonjour à toutes et à tous.

La saison 2021-2022, sur le plan de la technique, a été riche et complète, puisque nous avons réalisé l'ensemble de la programmation. A ce titre, je remercie l'ensemble de l'Equipe Technique Régionale qui œuvre avec moi tout au long de la saison.

Notre activité s'organise autour de 3 dossiers principaux :

- Le premier concerne le développement et à l'animation des pratiques.

Sur ce sujet, l'action de la Ligue vise à ajuster et à enrichir constamment l'offre de pratiques qui vous est proposée. Au regard de l'augmentation des licenciés dans les catégories féminines et futsal, nous pouvons estimer que – au cours des prochaines années – l'offre compétitive va continuer à croître. Cela ne nous empêche pas de rester très attentifs à la demande des licenciés, demande qui cherche notamment à proposer un football moins contraignant et plus tournée vers la pratique du Foot Loisir, lequel Foot Loisir existe depuis déjà de nombreuses années au sein de notre Ligue. Cette pratique Loisir s'enrichit fortement, avec le concours des Districts, qui vous proposent sur un rythme régulier ou plus ponctuel, de découvrir ces activités qui se font une place dans notre Ligue. Je tiens également à vous préciser que sur ces pratiques, nous avons le souci de permettre à tous les publics d'être accueillis.

La structuration des clubs reste une priorité de la Ligue et ses Districts. Les techniciens ont réalisé plus de 200 visites au sein des clubs lors de la saison 2021-2022. Ces visites ont pour objet de vous conseiller et de vous accompagner dans la demande de Label, celui-ci restant le premier indicateur en termes de structuration. Le nombre de Labels délivrés est encore en hausse.

J'ajoute que pour la saison en cours - 2022-2023 - vous avez jusqu'au 15 décembre 2022 pour remplir l'auto-diagnostique (via Footclubs) et ainsi bénéficier de la visite-conseil d'un technicien fédéral.

- L'autre dossier important porte sur la formation.

Cette activité, pour laquelle vous avez reçu un document extrêmement complet, prend beaucoup de place. Près de 5 000 éducateurs ont suivi au moins un module en 2021-2022. Je souligne la volonté de l'Institut Régional de Formation de conserver une activité de formation importante et en proximité. Avec l'aide des Districts, nous avons organisé 262 modules de formation la saison dernière, en respectant ce critère de proximité.

Les Titres à Finalité Professionnelle que sont le Brevet de Moniteur de Football et le Brevet d'Entraîneur de Football sont, eux, organisés sur le Domaine de Morfondé, tout comme les formations continues qui leur sont associées. Une des nouveautés de la saison 2021-2022 a été la création d'un Brevet de Moniteur de Football par la voie de l'apprentissage. Ce schéma a permis à 65 jeunes de bénéficier d'une prise en charge totale de leurs 400 heures de formation, ainsi que d'une partie importante – voire de la totalité – de leur salaire.

La troisième activité essentielle de l'Institut Régional de Formation pour garantir une qualité d'enseignement est de proposer une formation à ses 250 intervenants ponctuels : formateurs, maîtres de stage, certificateurs et tuteurs. A l'issue de cette formation, leur est délivrée une habilitation qui leur permet d'intervenir sur l'ensemble du territoire.

- Le dernier dossier important de notre Equipe Technique Régionale concerne le Projet de Performance Fédéral.

Dans ce dispositif, l'objectif de la Ligue est d'identifier et d'accompagner les jeunes talents – garçons et filles – vers le haut niveau.

Ainsi, au cours de la saison dernière, nous avons observé et regroupé lors de différentes opérations de détection près de 12 000 jeunes. Une partie d'entre eux a ensuite intégré les sélections départementales puis régionales.

En se penchant sur les indicateurs du haut niveau, la saison 2021-2022 a été particulièrement riche, avec une donnée historique : pour la première fois, il y avait au moins un francilien dans chacune des équipes vainqueurs des cinq grands championnats européens.

D'autres chiffres sont tout aussi éloquentes ; il s'agit du nombre de franciliens et franciliennes appelés dans les différentes sélections nationales, chiffres parmi lesquels je ressors celui – assez incroyable – de 19 joueurs appelés en équipe de France A par Didier DESCHAMPS en 2021-2022. 11 d'entre eux participent en ce moment à la Coupe du Monde au Qatar. Si

l'Equipe de France a dû déplorer deux blessés, ils ont chacun été remplacés par d'autres franciliens, maintenant en l'état le contingent donné.

Sur cette Coupe du Monde, justement, l'Île-de-France est la première région représentée : outre les 11 Français, 15 joueurs – membres de 6 sélections – disputent également cette Coupe du Monde, alors que deux entraîneurs ont passé leur Brevet d'Entraîneur de Football au sein de la Ligue de Paris Île-de-France.

Je vous remercie. »

[Applaudissements]

Après ces différentes présentations, l'Assemblée procède au vote du rapport moral de la saison 2021-2022.

. **Vote n°2** : Approbation du rapport moral de la saison 2021-2022

Nombre de voix exprimées : 9 749 voix

Nombre de « POUR » : 9 489 voix (soit 97,33% des voix exprimées)

Nombre de « CONTRE » : 260 voix (soit 2,67% des voix exprimées)

Le rapport moral de la saison 2021-2022 est approuvé.
--

V. QUESTIONS FINANCIERES

LE RAPPORT DE LA TRESORIERE SAISON 2020/2021

Intervention de Madame Valérie COLIN, Trésorière de la Ligue

« Bonjour à toutes et à tous.

Comme chaque année, j'ai donc la lourde charge de vous présenter le rapport de la Trésorière.

Je vais vous détailler les différents niveaux de reversements ; en effet, au niveau de la Ligue, des reversements sont effectués vers les Districts, vers la Fédération Française de Football et enfin vers GENERALI#SPORTS.

Pour la partie concernant les Districts, ces reversements s'élèvent à 3 445 016 €. Les reversements à la Fédération se chiffrent à 1 046 115 €, tandis que ceux effectués à GENERALI#SPORTS, pour la partie Assurance Licences, sont de 580 074 €.

L'addition de ces trois postes représente donc 5 071 205 €, soit 42,46% des produits d'exploitation de la Ligue de Paris Île-de-France, ce qui constitue une nette progression par rapport aux précédentes saisons.

Je passe à présent à l'évolution des différents niveaux de reversements.

Nous sommes passés, lors de la saison 2018-2019, de 4 666 428 € à 5 071 205 € en 2021-2022 de montants totaux de reversements, soit une progression de 8,67%.

Nous vous présentons ces chiffres concentrés sur quatre saisons, dont deux années blanches. Le volume de ces reversements est relativement stable entre 2018-2019 et 2019-2020 tandis que la saison 2020-2021 est peu représentative puisqu'il s'agit d'une saison blanche. Le niveau des reversements augmente de façon très significative pour la saison 2021-2022. Cette augmentation est directement liée à l'évolution des produits d'exploitation dont plus de 42% sont reversés à ces tiers.

L'évolution des produits et des charges d'exploitation vous sont présentés sous forme d'histogrammes.

L'évolution des produits d'exploitation s'explique par les évolutions sous-jacentes de quatre postes principaux : les produits licences, les aides Covid (d'un montant de plus de 296 000 €), les Droits de Changement de Clubs et les amendes et pénalités financières.

Les charges d'exploitation, de leur côté, augmentent essentiellement du fait de la hausse continue du nombre de licenciés, les autres postes étant stables.

Je vous remercie, et passe la main à Sophie GERMAIN pour une présentation détaillée des Comptes de votre Ligue. »

[Applaudissements]

LA PRESENTATION DES COMPTES

Intervention de Madame Sophie GERMAIN, Directrice Générale de la Ligue

« Bonjour à toutes et à tous.

Après la présentation du rapport de notre Trésorière, je vais m'attacher à vous présenter les Comptes clos au 30 juin 2022.

Démarrons par le Compte de résultat.

Pour ce qui concerne le Compte de résultat, nous allons débiter par l'analyse des produits d'exploitation qui sont regroupés en 5 grandes natures de recettes :

- . Celles constituées par les produits liés à l'activité des compétitions ;
- . Celles issues de l'activité de la formation ;
- . Celles liées aux subventions (FFF, ANS, Région, partenariats privés) ;
- . Celles issues des aides exceptionnelles de l'Etat pendant la crise sanitaire, aides versées au titre de la saison 2020-2021 mais non notifiées à la clôture de l'exercice précédent, et entrant donc en compte pour cet exercice clos au 30 juin 2022 ;
- . Celles issues d'autres produits comme les cotisations F.F.F. versées par les clubs à la Ligue et que cette dernière reverse ensuite à la F.F.F.. Ce produit figure donc également en charge. Nous retrouvons également dans ce poste les versements des assurances pour des sinistres à Morfondé, et les reprises de provisions.

Vous pouvez donc constater que près de 60% des produits de la Ligue sont issus des licences et des droits de mutation. Le troisième grand poste de produits est celui des subventions. A eux trois, ils représentent 80% des recettes de la Ligue.

Nous verrons plus tard que ces produits sont reversés aux Districts, à la Fédération et à notre assureur licences. En effet, si les produits d'exploitation représentent un montant de 11 944 000 €, 5 071 205 € sont reversés aux tiers que sont la F.F.F., les Districts et l'assureur licences. En réalité, la Ligue ne dispose que de 6 873 000 € pour son fonctionnement et son activité.

Je ne reviendrai pas sur la variation des différents postes de produits puisque Valérie COLIN vient de le faire.

Je passe donc à présent aux charges d'exploitation.

Vous pouvez le constater sur le camembert représentant la répartition des charges d'exploitation, 48% des charges de la Ligue sont intégrées au poste des reversements dont nous venons de parler, soit les sommes reversées à la Fédération, aux Districts et à GENERALI#SPORTS. Je ne reviens pas sur ces reversements, que Valérie COLIN vous a déjà détaillés.

Ce poste très important illustre le modèle de fonctionnement de l'instance foot, puisque la Fédération, en confiant à ses Ligues Régionales la prérogative d'enregistrement et de

délivrance des licences, leur transmet, par voie de conséquence, un rôle de collecteur. Ainsi, les Ligues Régionales collectent licences, cotisations et Droits de Changement de Clubs, charge à elles de les reverser ensuite à la Fédération, aux Districts et à l'assurance. Vous l'aurez donc compris, la Fédération récupère une part sur les licences, les Droits de Changement de Clubs et les cotisations.

Le prix de l'assurance, vous le savez, est compris dans le prix total de la licence. Cette partie est reversée intégralement à GENERALI#SPORTS.

Nous avons vu également l'importance du poste des produits constitués par les subventions. Ce volume conséquent dans le total des produits s'explique comme suit : de la même façon que la Ligue collecte divers produits, elle reçoit plusieurs subventions de la part de la Fédération, subventions qu'elle a la charge de reverser ensuite – pour partie – aux Districts. C'est notamment le cas de la subvention de fonctionnement que nous verse la Fédération, ainsi que de la subvention sur Contrat d'Objectifs, et enfin – à la marge – des aides à l'emploi reversées à deux Districts, ceux de l'Essonne et du Val-d'Oise.

Dans l'ensemble de ces reversements, qui représentent donc 48% des charges d'exploitation, vous retrouvez donc les subventions que je viens de détailler.

Le deuxième poste de charges le plus important est celui des salaires et des charges sociales afférentes.

Les charges de reversement, et celles relatives à la masse salariale représentent à elles deux 74% des charges de la Ligue, soit les trois-quarts de ses dépenses.

L'entretien du siège et de Morfondé, cumulé aux charges de gestion courante, ne compte que pour 8% des charges d'exploitation.

Les 7% restants représentent les amortissements.

De façon plus synthétique, vous voyez la représentation de la part des produits reversés dans le total des produits reçus et ce que représentent ces reversements dans le total des charges. Les produits dont dispose réellement la Ligue, c'est-à-dire ceux nets de reversements, se portent en fait à 6 873 000 € et ses charges réelles de fonctionnement, c'est-à-dire celles après reversements, sont de 5 456 000 €.

Le Compte de résultat agrégé se présente comme suit :

Pour les produits d'exploitation, nous avons les produits liés à l'activité sportive (les cotisations, les droits d'engagement, les licences, les Droits de Changement de Clubs, les sanctions financières et les droits d'appel), les produits de la formation – c'est-à-dire ceux issus des Brevets de Moniteur de Football et d'Entraîneur de Football ainsi que l'ensemble de la formation continue (le recyclage pour les titulaires de Titres à Finalité Professionnelle) –, les subventions diverses (que nous avons évoquées précédemment), les aides Covid que nous avons isolées sur un unique poste puisqu'elles n'ont pas vocation à perdurer, et enfin les autres produits.

L'ensemble de ces postes des produits d'exploitation représentent 11 944 000 €.

De ces produits, il faut déduire l'ensemble des charges d'exploitation : le coût d'entretien de Morfondé, l'activité liée aux compétitions et à l'Equipe Technique Régionale, l'entretien du siège et les frais de gestion courante, les honoraires, les événements (dans lesquels sont inclus, entre autres, les frais d'Assemblée Générale et les événements dont a parlé le Secrétaire Général – Les Bâtisseuses, etc.), les reversements aux clubs (constitués par le Fonds PSG et le remboursement de la part Ligue sur les licences « Dirigeant »), les impôts et taxes (taxe sur les salaires et impôts locaux), les salaires et charges afférentes, et enfin les amortissements.

Ce total de charges compte pour 10 527 K€.

En déduisant les charges d'exploitation des produits d'exploitation, nous obtenons donc un résultat d'exploitation de 1 417 K€, duquel nous déduisons un résultat financier négatif de 16 K€ et un résultat exceptionnel de 139 K€, aboutissant à un résultat sur l'exercice 2021-2022 de 1 538 664 €.

Concernant le Bilan qui vous est présenté de façon synthétique.

A l'Actif, nous pouvons relever que la trésorerie constitue 65% du patrimoine. Les actifs immobiliers en représentent 30% et les créances à recouvrer 5%.

Pour rappel, les créances à recouvrer sont les produits que l'on doit recevoir ; en effet, il y a un décalage entre le moment où l'on réclame ces produits et le moment où ils sont encaissés, ce qui explique le décalage de trésorerie que forment ces créances.

La trésorerie, à hauteur de 12 400 K€, est celle enregistrée à la clôture de l'exercice, soit au 30 juin 2022. C'est à cette date que la trésorerie est la plus élevée car c'est la période de l'année à laquelle la Ligue reçoit les premiers acomptes sur licences et les droits d'engagement.

L'actif immobilier, qui compte pour 5 600 K€, est bien sûr essentiellement composé du Domaine de Morfondé, soit 95% de cet actif immobilier. Ce dernier compte également le siège de la Ligue, place de Valois, mais celui-ci – du fait des méthodes comptables – n'apparaît pas en termes de valorisation, puisque l'on raisonne ici en termes de coût historique avec une base d'amortissements. Vous connaissez l'ancienneté du siège, et de ce fait, il n'a plus de valeur comptable en tant que tel mais il garde bien évidemment une valeur économique.

Le dernier poste à l'Actif – les créances – totalise 936 K€. Il s'agit de décalage de trésorerie qui sera normalement encaissé au cours de l'exercice suivant. Nous l'avons déjà évoqué, c'est le propre d'une Ligue Régionale et de son rôle de boîte aux lettres.

Au niveau du Passif, les fonds propres sont valorisés à 12 401 K€ ; ils forment la richesse patrimoniale de la Ligue.

Les dettes financières, pour leur part, s'établissent à 1 588 K€ et représentent les remboursements des emprunts sur l'exercice. C'est un montant relativement bas, en baisse saison après saison.

Les dettes diverses – sur le même principe que les créances – traduisent tout ce qui est en cours de versement et comptent pour 2 098 K€.

Le compte de régularisation, soit les avances reçues des clubs et en décalage d'enregistrement comptable, est valorisé à hauteur de 1 570 K€.

J'en ai fini avec la présentation de ces comptes, et je laisse la parole à Monsieur BRACIEUX, notre Commissaire aux Comptes, qui va vous faire état de sa mission de certification des Comptes. »

[Applaudissements]

LES RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Intervention de M. Jean-Laurent BRACIEUX, Commissaire aux comptes

« Bonjour à toutes et à tous.

Je suis heureux d'être avec vous ce matin pour vous présenter le résultat de mes travaux. Je vous éviterais, comme d'habitude, la lecture exhaustive du rapport qui vous a été communiqué, et me contenterais de vous présenter brièvement mon rôle et mes conclusions.

Mon rôle, tout d'abord, est de vérifier que les Comptes de la Ligue, tels qu'ils vous ont été présentés, sont réguliers et sincères, tout en donnant une image fidèle du patrimoine et du résultat de l'exercice.

Je répète, toutefois, comme l'a évoqué Sophie GERMAIN, cette vérification se fait en suivant des méthodes comptables édictées par la loi. Pour autant, ces méthodes ne donnent pas toujours une image exacte du patrimoine de l'association. Sophie GERMAIN parlait du siège, place de Valois, c'est un excellent exemple de la nuance que je viens de soulever : d'un point de vue comptable, ce siège a une valeur nulle, alors qu'en termes économiques, ce siège a une valeur largement supérieure à 0 €. Il faut donc bien comprendre que les Comptes qui vous ont été présentés sont érigés en suivant un référentiel comptable – fixé par le Code de Commerce – mais ne donnent pas nécessairement une image financière des Comptes.

Cette nuance est toujours un peu délicate à comprendre, mais la notion de reversements dans laquelle se positionne la Ligue a été parfaitement présentée. En effet, beaucoup de produits perçus apparaissent simplement en raison de ce rôle de boîte aux lettres, ce qui explique certains montants particulièrement élevés dans les Comptes, à l'image des presque 12 000 000 € de produits. Cependant, dans les faits, il s'agit en réalité d'argent qui rentre et qui va sortir, et non pas forcément une vraie approche économique et de valorisation qui est réalisée dans ces Comptes.

Pour en revenir aux Comptes, je les ai vérifiés au mois de Septembre – comme chaque année. J'en profite pour remercier le département comptable et le département administratif de la Ligue, qui m'ont aidé et qui réalisent un travail très important, surtout dans les délais impartis. A l'issue de ces contrôles, je n'ai pas de remarque particulière à formuler sur les Comptes. Il y a, bien entendu, plusieurs mécanismes automatiques dans ces Comptes : tout ce qui passe en trésorerie ne demande pas forcément d'appréciation. D'autres éléments peuvent être soumis à l'appréciation de la Direction ; ce sont ces éléments sur lesquels nous concentrons notre attention.

Au terme de ces contrôles, les Comptes sont certifiés – sans remarque particulière – réguliers et sincères.

Je me permets une petite remarque. Lors des précédentes interventions, vous a été présentée et expliquée la notion de reversements, ce que j'ai beaucoup apprécié.

En outre, sur la comparaison des Comptes qui vous a été présentée, j'attire votre attention sur le fait que les Comptes 2019-2020 et 2020-2021 étaient largement impactés par la Covid. Jusqu'en 2019, nous nous situions davantage sur un élan qui a donc été suivi de deux années de rupture. Inversement, en 2021-2022, à travers les Comptes qui vous ont été présentés, nous retrouvons quasiment un rythme de croisière, plus comparable aux Comptes de 2019 qu'à ceux des années 2020 et 2021. Les Comptes de cette saison 2021-2022 pourront donc servir de nouveau de référence, ce qui n'était pas le cas de ceux clos à l'issue des saisons 2019-2020 et 2020-2021. Je vous engage donc à faire attention si vous comparez certaines années entre elles : l'impact de la Covid ou de certaines décisions empêche toute comparaison sérieuse entre 2021-2022 et 2020-2021.

Enfin, du fait des méthodes comptables que j'ai évoquées précédemment, entre les notions de résultat, de trésorerie et de futur, je voudrais attirer votre attention sur le fait que – notamment au Domaine de Morfondé – il reste une certaine quantité d'investissements à réaliser. Il faut donc bien garder à l'esprit qu'un résultat ne reflète pas toujours la trésorerie, qui est elle-même impactée par les investissements, sans avoir un effet réciproque similaire sur le résultat, notamment l'année durant laquelle l'investissement est réalisé.

J'aborderais un dernier sujet puisque la loi m'oblige à reprendre avec vous les conventions réglementées, c'est-à-dire les conventions qui lient les membres du Comité de Direction et la Ligue. Il n'y en a pas eu de nouvelle cette année. Il y a toujours en vigueur une convention ancienne relative à la rémunération des membres du Comité de Direction, convention actée

en 2017. Celle-ci est reportée d'une année sur l'autre. Le montant ainsi comptabilisé au titre de la rémunération des membres du Comité de Direction, en vertu de l'article 261-7.1 du Code Général des Impôts, s'élève à 109 234,04 €.

J'espère avoir été le plus clair possible, et je me tiens à votre disposition pour toute question que vous pourriez avoir. »

[Isabelle ZENGUINIAN, Trésorière du FC PLESSIS ROBINSON]

« Bonjour, je vous remercie pour cette Assemblée et la présentation des Comptes.

Ma question ne s'adresse pas à Monsieur BRACIEUX mais porte sur le résultat qui s'élève à 1 500 000 € il me semble. Je souhaiterais savoir quel pourcentage des produits le résultat représente-t-il, et si l'on pouvait le comparer aux autres Ligues Régionales ? Je pose cette question car je ne sais pas ce que ce résultat peut nous apporter, si nous nous situons dans les bonnes lignes financières et comment nous, en tant que clubs, cela pouvait nous aider à avancer. Enfin, est-ce que ce résultat de 1 500 000 € monte en report à nouveau, et enrichit ainsi notre Ligue ? Est-ce bien ce qu'il faut en déduire ? »

[Réponse du Président]

« Est-ce que c'est la première Assemblée Générale à laquelle vous assistez ? Je vous demande cela car sans cela vous n'auriez pas posé votre deuxième question puisque nous n'avons pas encore procédé à la présentation du report à nouveau, ni la part qui sera allouée à Morfondé, d'où mon observation. En effet, nous proposons – plus tard – de flécher ce résultat soit vers le report à nouveau, soit vers de l'investissement dans le Domaine de Morfondé. Concernant votre première question, je n'ai malheureusement pas les éléments de réponse pour comparer nos données financières à celles des autres Ligues Régionales. »

[Jean-Laurent BRACIEUX]

« Sur les sites des autres Ligues, vous trouverez ces éléments de réponse. Tous n'ont peut-être pas été divulgués pour la saison 2021-2022, mais les Comptes 2020-2021 sont a priori disponibles. »

[Le Président]

« Je rebondis sur les propos de Monsieur BRACIEUX en soulignant qu'il est préférable d'avoir un résultat positif de 1 500 000 € qu'un résultat négatif du même montant, surtout à la suite de la fusion des territoires qui a généré un véritable séisme financier. A l'occasion de cette réforme des Régions, fusionner deux listes politiques n'était pas compliqué. En revanche, fusionner les administrations de deux Ligues Régionales a été un défi. Cela a engendré de vraies difficultés, telle la vente de certains bâtiments, poussant la Fédération à venir en aide – financièrement – à certaines Ligues puisque beaucoup d'entre elles ont accusé un déficit. Cela était notamment dû à la gestion des départs de collaborateurs qu'il a fallu rémunérer, ainsi qu'aux cas de figure des personnes dont le lieu de travail passait d'Epervain à Strasbourg.

Nous concernant, il faut adopter une vision beaucoup plus large que celle que vous avez. Nous sommes la seule Ligue à ne pas faire payer les licences des bénévoles. Dans certaines Ligues, ces licences coûtent jusqu'à 40 €. Si nous fixions un tel prix pour la licence Dirigeant dans notre Ligue, nous bénéficierions d'un produit supplémentaire de 130 000 €. Je prends cette hypothèse pour souligner combien il est important de tout contextualiser.

Cette redistribution à laquelle nous procédons est réalisée en-dehors des excédents. Quand vous réalisez 400 000 € de redistribution en direction des clubs, quand les Districts reversent 1€ par licence aux clubs – comme nous l'avons fait durant la période Covid – ce sont des opérations, hors des résultats financiers, qui doivent après être ajoutées. »

[Isabelle ZENGUINIAN]

« Monsieur SANDJAK, je sais tous ces éléments, et je vous remercie. Je n'ai aucun souci sur l'explication de texte financière qui a été faite. Je voulais simplement savoir si notre situation était bonne, et quel était le pourcentage du résultat rapporté aux produits. Il n'y avait aucune intention négative à votre égard. »

[Le Président]

« Il n'y a évidemment aucun souci me concernant. Je rebondissais sur votre interrogation, en soulignant que l'excédent était important, et tant mieux, mais il aurait pu l'être encore davantage, sans tous ces versements en cours d'exercice.

Ainsi, la Ligue se porte bien, et par voie de conséquence, vos clubs se portent bien. Si demain, la donne n'était pas la même pour la Ligue – par exemple avec une chute drastique du nombre de licenciés –, nous répercuterions cette situation en augmentant les tarifs des licences, etc. Donc notre Ligue, et ses Districts se portent bien. En cela, nous vous proposerons tout à l'heure de voter pour cette redistribution, ce vers quoi on va flécher le résultat de l'exercice. Je veux donc rassurer celles et ceux qui ne le seraient pas : tout va bien. »

[Jean-Laurent BRACIEUX]

« Je me permets juste une remarque suite à votre question. Le pourcentage serait un peu difficile à donner tel quel, en raison de certains versements peu significatifs car partiellement composés de charges fixes. Toutefois, cette année, l'augmentation du résultat est largement liée à l'augmentation du nombre de licences. »

Après avoir entendu les explications et précisions de la Trésorière et de la Directrice Générale de la Ligue, et après présentation des rapports du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée procède aux votes relatifs aux questions financières.

. **Vote n°3** : Approbation du rapport financier, du Bilan et du Compte de résultat arrêtés au 30 Juin 2022

Nombre de voix exprimées : 9 466 voix

Nombre de « POUR » : 8 530 voix (soit 90,11% des voix exprimées)

Nombre de « CONTRE » : 936 voix (soit 9,89% des voix exprimées)

Le rapport financier, le Bilan et le Compte de résultat arrêtés au 30 Juin 2022 sont approuvés.

. **Vote n°4** : Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2022, soit 1 538 664 €, aux postes « Autres réserves - Réserve Centre Technique Régional » pour un montant de 1 000 000 € et « Report à nouveau » pour un montant de 538 664 €

Nombre de voix exprimées : 9 497 voix

Nombre de « POUR » : 8 408 voix (soit 88,53% des voix exprimées)

Nombre de « CONTRE » : 1 089 voix (soit 11,47% des voix exprimées)

Le résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2022, soit 1 538 664 €, est affecté aux postes « Autres réserves - Réserve Centre Technique Régional » pour un montant de 1 000 000 € et « Report à nouveau » pour un montant de 538 664 €.

La parole est ensuite donnée à Mme Sophie GERMAIN, Directrice Générale de la Ligue, pour la présentation des Budgets Prévisionnels 2022-2023 réactualisé et 2023-2024.

PRESENTATION DES BUDGETS PREVISIONNELS 2022-2023 REACTUALISE ET 2023-2024Intervention de Madame Sophie GERMAIN, Directrice Générale de la Ligue

« Cette année, nous avons cherché à être un peu plus concis sur les questions financières.

Vous pouvez ainsi comparer le budget 2022-2023 tel que vous l'avez voté lors de l'Assemblée Générale de Novembre 2021, le budget 2022-2023 réactualisé et le budget prévisionnel 2023-2024, tant sur les charges que sur les produits.

Cette réactualisation que nous vous présentons chaque année répond à une obligation légale : celle de vous présenter un budget prévisionnel avant le début de l'exercice. Néanmoins, de nombreuses hypothèses et projections restent de l'ordre du théorique. Il convient donc chaque année de réactualiser ce budget.

Monsieur BRACIEUX l'a très justement rappelé lors de son intervention : cette mise à jour était particulièrement nécessaire puisque nous sortons de deux années de Covid, exceptionnelles par leur nature et non représentatives de la Ligue, sous un angle financier.

Cette réactualisation du budget 2022-2023 a été opérée suivant trois grands principes, et notamment celui d'une hypothèse beaucoup plus favorable concernant nos effectifs licenciés pour la saison en cours. En effet, dans le budget prévisionnel qui vous a été présenté en Novembre 2021, nous nous étions basés sur les effectifs licenciés de la saison qui précédait, ce qui prenait la forme d'une vision plutôt prudente. Nous avons donc réajusté les prévisions sur le même niveau que celui de la saison 2021-2022.

Par ailleurs, nous étions forcés de tenir compte de la situation de crise économique internationale et de la hausse des prix, notamment dans le secteur énergétique.

Enfin, certains postes sont systématiquement ajustés au regard d'éléments certains, déjà connus aujourd'hui.

Concernant les charges, sur le premier bloc d'« Achats », nous constatons une certaine stabilité dans le réajustement de ces charges. Le poste « Achats de prestation » baisse de façon assez sensible au regard des contrats de prestation qui ont cours et sont signés ; il explique à lui seul la légère baisse du bloc « Achats ».

A présent, au sujet des « Services extérieurs », il y a là aussi une révision à la baisse de ces postes de charges.

Le poste « Assurance licences » a été augmenté de façon mécanique – les effectifs licenciés augmentent, ce poste suit. En outre, comme évoqué en début d'Assemblée Générale par Geoffrey DE BARBEYRAC, nous avons une nouvelle obligation légale au niveau de l'assurance : le Code du Sport impose aujourd'hui aux Ligues d'accompagner et d'assurer leurs licenciés sur les questions juridiques pour les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il y a donc un petit surcoût pour le poste d'« Assurance licences » à partir de la saison 2022-2023.

Enfin, le poste « Frais de stages et sélections interdistricts » est en baisse, cette actualisation faisant suite à une adaptation au regard du réalisé sur la saison 2021-2022.

Concernant les « Autres charges extérieures », ce bloc est relativement stable.

Le poste « Charges de fonctionnement et entretien de Morfondé » a été revu à la hausse puisque nous allons entreprendre des travaux qui sont non-amortissables. Cette situation fait écho au mécanisme dont parlait Monsieur BRACIEUX : certains investissements impactent la trésorerie mais pas le résultat, puisque les dépenses sont amorties, tandis que d'autres travaux – non-amortis – ont un effet à la fois sur la trésorerie et sur le compte de résultat. Ainsi, un certain nombre de petits travaux est programmé cette année sur Morfondé, et les devis reçus ont permis de réajuster ce poste de Morfondé.

Les « Impôts et taxes » restent stables, les « Frais de personnel » sont très sensiblement à la baisse du fait des effectifs en poste à date. Enfin, les « Autres charges de gestion » sont relativement stables dans cette version réactualisée du budget 2022-2023, malgré une légère augmentation des versements vers la Fédération et les Districts, augmentation dont nous avons détaillé le mécanisme précédemment.

Pour les postes de produits, le premier bloc est lié aux produits de l'activité sportive : engagements, licences, assurance sur licences, recettes administratives (c'est-à-dire les pénalités financières et les droits d'appel) et recettes diverses. Ce bloc a été révisé à la hausse, directement en raison de l'augmentation des effectifs licenciés.

A présent, au sujet des subventions d'exploitation : celles-ci restent relativement stables dans l'ensemble. Certains postes ont été actualisés, avec des subventions qui ont déjà été notifiées et sont, par conséquent, prises en compte.

Les produits de l'Institut Régional de Formation ont été ajustés à la hausse, ajustement indexé sur le réalisé au cours de la saison 2021-2022.

Le poste des compétitions nationales est plutôt compliqué à évaluer puisqu'il résulte de l'application du protocole d'accord entre la LFP et la FFF.

Dans le cadre de ce protocole, les clubs professionnels doivent reverser à leur Ligue Régionale une partie des recettes de deux matchs. Bien entendu, nous ne savons pas à l'avance quelle part de ces recettes nous recevrons du PARIS SAINT-GERMAIN, ni – et c'est encore plus important – sur quels matchs.

Dans les produits financiers et cotisations, nous retrouvons les cotisations de la Fédération, ainsi que les intérêts des placements et d'autres revenus.

Voilà pour le budget 2022-2023 réactualisé.

Je ne reviens pas en détail sur le budget prévisionnel 2023-2024, et vous rappelle simplement que – comme il est d'usage à la Ligue depuis de nombreuses années – nous appliquons une hausse de 2% sur l'ensemble des postes de produits et de charges au budget de la saison en cours.

Pour synthétiser le budget 2022-2023 réactualisé, nous projetons un total de produits de 11 509 130 €, un total de charges valorisé à 11 068 350 €, soit un excédent de 440 780 €. Vous pouvez constater la projection 2023-2024 avec l'application de la hausse évoquée de 2%. »

. **Vote n°5** : Approbation du budget prévisionnel 2022-2023 réactualisé

Nombre de voix exprimées : 9 437 voix

Nombre de « POUR » : 8 656 voix (soit 91,72% des voix exprimées)

Nombre de « CONTRE » : 781 voix (soit 8,28% des voix exprimées)

Le budget prévisionnel 2022-2023 réactualisé est approuvé.

. **Vote n°6** : Approbation du budget prévisionnel 2023-2024

Nombre de voix exprimées : 9 410 voix

Nombre de « POUR » : 8 439 voix (soit 89,68% des voix exprimées)

Nombre de « CONTRE » : 971 voix (soit 10,32% des voix exprimées)

Le budget prévisionnel 2023-2024 est approuvé.
VI. MODIFICATIONS AUX STATUTS DE LA LIGUE

La parole est ensuite donnée à M. Olivier BIRON, Directeur Général Adjoint de la Ligue, pour la présentation des modifications aux Statuts de la Ligue.

[Olivier BIRON]

« Mesdames et Messieurs, bonjour.

Je vais m'efforcer d'être bref sur cette partie, puisque comme vous l'avez constaté, il n'y a qu'une seule modification, l'ajout d'un mot.

Néanmoins, je tiens quand même à procéder à un petit rappel en termes de fonctionnement, même si vous en avez l'habitude.

Les modifications statutaires relèvent normalement d'une Assemblée Générale extraordinaire. Cependant, du fait que la Ligue est un organe déconcentré de la Fédération, toutes les décisions issues d'une Assemblée Fédérale - et notamment les modifications apportées aux Statuts-types des Ligues Régionales par ladite Assemblée Fédérale - s'imposent à la Ligue. Dans ce cas de figure, il y a lieu pour la Ligue de présenter à son Assemblée Générale Ordinaire les modifications – tout en les inscrivant, bien sûr, au préalable, à l'Ordre du Jour de cette Assemblée – afin qu'elles soient incorporées à ses Statuts. Comme de coutume, nous vous proposerons un « vote de principe » pour ces modifications.

L'Assemblée Fédérale du 18 Juin 2022 a adopté une modification aux Statuts-types des Ligues et des Districts. Celle-ci vise à renforcer le droit de contrôle du Comité Exécutif de la Fédération. Ainsi, outre les opérations de vente en matière immobilière, le Comité Exécutif devra maintenant approuver les opérations et projets d'acquisition de biens immobiliers, tant pour les Ligues Régionales que pour les Districts.

L'objectif de la Fédération est d'éviter d'être appelée en recours en cas de difficultés éprouvées par une Ligue ou un District à respecter ses engagements financiers, dans le cas où ils auraient souscrit à un emprunt.

Voilà les éléments à retenir sur cette modification statutaire. »

. Vote n°7 : Mise en conformité des Statuts de la Ligue avec les Statuts-types des Ligues Régionales – Processus de contrôle pour les acquisitions de biens immobiliers

Nombre de voix exprimées : 9 366 voix

Nombre de « POUR » : 8 545 voix (soit 91,23% des voix exprimées)

Nombre de « CONTRE » : 821 voix (soit 8,77% des voix exprimées)

La mise en conformité des Statuts de la Ligue avec les Statuts-types des Ligues Régionales (Processus de contrôle pour les acquisitions de biens immobiliers) est approuvée.

<u>Nouveau texte</u>	<u>Ancien texte</u>
II – ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT	
A - L'ASSEMBLEE GENERALE	
Article 18.- Attributions [...] <p>9.- Les délibérations de l'Assemblée Générale relatives aux <i>acquisitions ou</i> aliénations des biens immobiliers dépendant de la dotation et à la</p>	Article 18.- Attributions [...] <p>9.- Les délibérations de l'Assemblée Générale relatives aux aliénations des biens immobiliers dépendant de la dotation et à la constitution</p>

constitution d'hypothèques ne sont valables qu'après approbation du Comité Exécutif de la Fédération Française de Football.	d'hypothèques ne sont valables qu'après approbation du Comité Exécutif de la Fédération Française de Football.
---	--

VII. PROJET DE REFORME DU CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS DU DIMANCHE MATIN

La parole est ensuite donnée à M. Michaël MAURY, Directeur Général Adjoint de la Ligue, pour la présentation du projet de réforme du Championnat Régional Seniors du Dimanche Matin.

[Michaël MAURY]

« Mesdames et Messieurs, bonjour.

Je vais donc vous présenter le projet de réforme du Championnat Régional du Dimanche Matin, plus communément appelé CDM.

Ce sujet avait fait l'objet d'une question à l'Assemblée Générale de 2021, au cours de la saison dernière. La Ligue s'était engagée à mener une réflexion sur ce championnat, et j'ai aujourd'hui le plaisir de vous présenter le projet de réforme qui a découlé de cette réflexion. Je précise que cette réflexion a eu lieu en concertation avec les Présidents de Districts, ceux-ci étant impactés. Les clubs du CDM ont également été consultés lors d'une réunion le 21 octobre 2022.

Cette réflexion part d'un constat porté sur le CDM, qui a vu un effritement du nombre d'équipes engagées au fur et à mesure des saisons. Ce phénomène a déclenché plusieurs conséquences :

- Un inversement de la pyramide des compétitions ;
- Des difficultés pour certains Districts à composer des groupes cohérents – en D1 comme en D2 ;
- Une offre de pratique peu attrayante avec un nombre restreint de matchs – certaines poules ne comptant que 8, voire 5 équipes, nous y reviendrons en détails.

Tous ces symptômes peuvent créer un certain désintérêt vis-à-vis du CDM lorsque ce type de pratique est proposé.

Certains championnats de D1 sont organisés par dérogation, et la saison dernière, nous avons connu un contentieux sur le cas d'une montée de D1 en R3, contentieux directement lié à la difficulté de composer des poules avec un nombre suffisant d'équipes.

Quatre Districts sur les huit de notre Ligue n'ont qu'une seule division.

La création du District PARISIEN a éclaté sur quatre Districts les autres équipes. Nous avons ainsi constaté une réduction du nombre d'équipes dans les Championnats des Districts des HAUTS-DE-SEINE, de la SEINE-SAINT-DENIS et du VAL DE MARNE.

Nous observons également que les Championnats de R3 sont composés pour la plupart d'équipes rattachées à un même District, pour des raisons de proximité.

En l'état, la pyramide du CDM est la suivante :

- Un niveau régional avec une poule de 12 en R1, deux poules de 12 en R2 et quatre poules de 12 en R3, soit 84 équipes au niveau régional ;
- Un niveau départemental plus hétérogène : le District 75 a une seule D1 avec cinq équipes, les Districts 77, 78, 91 et 95 ont deux divisions tandis que les Districts 92, 93 et 94 n'ont, eux-aussi, qu'une seule division.

Même si certains Districts peuvent organiser deux divisions, nous sommes contraints de constater que le nombre d'équipes est parfois limité au niveau départemental.

En se penchant sur les chiffres des cinq dernières saisons, nous observons que, lors de la saison 2018-2019, 310 équipes étaient engagées aussi bien en Ligue que dans les Districts, tandis que pour la saison actuelle - 2022-2023 -, nous ne recensons plus que 230 équipes. Le CDM francilien a donc subi une baisse de 35% du nombre d'équipes engagées en cinq ans. Cette diminution s'est sensiblement accentuée lors de l'intersaison 2021-2022, puisque nous avons alors relevé 18% d'équipes en moins au passage de la saison 2022-2023. Le nombre d'équipes engagées au niveau régional compte aujourd'hui pour 37% du total, sachant que la Fédération préconise que, lorsqu'une Ligue organise une compétition avec un niveau régional et un niveau départemental, ce ratio soit autour de 10%.

Au niveau de la répartition des équipes par District, nous remarquons que les Districts qui éprouvent le plus de difficultés à composer leurs groupes de D1 sont ceux qui comptent d'autant plus d'équipes engagées au niveau régional, notamment en R3. A titre d'exemple, le District PARISIEN dénombre un total de 15 équipes dans ce championnat, 10 d'entre elles jouent au niveau régional. Dans le District 92, 12 équipes sur 20 se situent en Ligue. Dans ces deux cas de figure, l'essentiel des équipes évoluant au niveau régional sont effectivement engagées en R3.

Cette réforme vise à (i) redonner de l'intérêt à ce CDM, surtout pour les divisions départementales, en proposant une offre de pratique attrayante et de proximité, (ii) rétablir une structure pyramidale cohérente, et (iii) rééquilibrer la répartition des équipes sur l'ensemble du territoire.

La réforme consiste donc en un basculement de la division R3 au niveau départemental, tout en maintenant deux divisions au niveau régional, la R1 et la R2. Il s'agit simplement du transfert de gestion d'une division – la R3 – vers les Districts, pour alimenter les Championnats de ces derniers en nombre d'équipes.

Cette réforme va prendre place sur trois saisons, pour atteindre la pyramide cible en 2025-2026. Aucun changement ne sera appliqué en 2023-2024, nous resterons sur 84 équipes réparties sur trois divisions régionales. C'est à l'issue de cette dernière saison qu'aura lieu le premier changement, qui impactera 2024-2025. La R1 restera sur une poule unique de 12 équipes, mais la R2 se divisera en deux poules de 14 équipes – et non plus de 12 – alors que la division R3 basculera vers la D1. C'est en 2025-2026 que nous atteindrons la pyramide cible avec une poule de R1 à 12 équipes, et deux poules de R2 à 24 équipes au total au niveau régional.

Voyons à présent les conséquences sur les montées et descentes.

A l'issue de la saison 2023-2024 – soit la première saison de transition –, les deux derniers de R1 descendent en R2 tandis que le premier de chaque groupe de R2 accède à la R1.

Dans le même temps, les quatre dernières équipes de chaque poule de R2 seront reléguées en D1 (donc deux équipes en plus du système habituel). Le premier de chaque poule de R3 montera en R2 et toutes les autres équipes seront affectées à la D1. Par conséquent, le premier de chaque groupe de D1 accèdera directement à la division R2 à l'issue de la saison 2023-2024.

Pour la saison 2024-2025, la R1 restera inchangée. Mais c'est sur cette saison que la R2 sera le plus impactée en termes de descentes : 6 descentes dans chaque groupe de R2, en contrepartie de quoi, le premier de chaque groupe de D1 accèdera à la R2.

C'est ainsi que nous atteindrons notre pyramide cible en 2025-2026, laquelle pyramide sera en vigueur pour les saisons suivantes : les quatre derniers de chaque groupe de R2 descendront en D1, quand le premier de chaque groupe de D1 sera promu en R2.

Il s'agit donc d'un simple transfert de division vers les Districts : le club qui était premier en R3 accédait au R2 ; désormais, c'est le premier de D1 qui accèdera au R2. Il n'y a donc pas de

suppression de division en tant que tel, plutôt un transfert de gestion pour alimenter les Districts. Il en va de la survie de ce CDM, qui existe depuis un certain moment.

J'en profite pour préciser que ce championnat est une spécificité de la Ligue de Paris Île-de-France, qui est la seule Ligue à organiser un tel championnat régional et départemental pour la catégorie Seniors. »

[Ahmed BOUAJAJ]

« Merci Michaël.

Nous allons passer à l'approbation du projet de réforme du Championnat Seniors du Dimanche Matin. Je rappelle qu'il n'y a pas d'obligation statutaire pour ce vote, mais que nous souhaitons mener jusqu'au bout la concertation diligentée avec les clubs. »

. **Vote n°8** : Approbation du projet de réforme du Championnat Régional Seniors du Dimanche Matin ?

Nombre de voix exprimées : 9 092 voix

Nombre de « POUR » : 8 042 voix (soit 88,45% des voix exprimées)

Nombre de « CONTRE » : 1 050 voix (soit 11,55% des voix exprimées)

<p style="text-align: center;">Le projet de réforme du Championnat Régional Seniors du Dimanche Matin est approuvé.</p>
--

[Le Président]

« Je souhaite juste ajouter un mot à ce sujet.

Je voudrais féliciter Michaël MAURY pour le travail qui a été conduit, le Collège des Présidents de Clubs et les représentants concernés par ces compétitions d'accepter une réforme comme nous en menons depuis huit ans. Ce n'est pas toujours évident, mais il faut trouver des solutions pour que les catégories et pratiques impliquées ne disparaissent pas.

Il en va de même pour le Foot Entreprise, avec les représentants duquel nous échangeons beaucoup. Cette pratique est historique : le football français a commencé par le Foot Entreprise. La Fédération est moins attachée que nous ne le sommes nous, historiquement, et c'est un peu dommage. Je vous rappelle que des compétitions nationales de cette catégorie ont disparu. Nous nous devons donc de faire perdurer ces anciennes pratiques, de trouver des articulations et modes de fonctionnement différents, de les adapter.

Parallèlement, pour les nouvelles pratiques – telles le FutNet, le Foot en marchant – il faut commencer à travailler dessus dès à présent, et nous sommes justement en train de réfléchir à un terrain de FutNet sur le Domaine de Morfondé. Il ne faut pas attendre que la Ligue n'ait pas les fonds demain ou n'ait pas anticipé.

Aujourd'hui, nous devons mettre en place un certain nombre de réformes.

Je remercie donc toutes les personnes qui ont été concernées par cette réforme du CDM, et en premier lieu Michaël. »

VIII. PRESENTATION DES REFORMES DES CHAMPIONNATS NATIONAUX

La parole est ensuite donnée à M. Michaël MAURY, Directeur Général Adjoint de la Ligue, pour la présentation des réformes des Championnats Nationaux.

La réforme des Championnats Nationaux Seniors Masculins

[Michaël MAURY]

« Nous vous présentons aujourd'hui des réformes votées à l'Assemblée Fédérale du 18 Juin 2022. Ces réformes vont concerner les Championnats Seniors masculins et féminins.

Concernant les Championnats Seniors masculins – c'est-à-dire les Championnats N1, N2 et N3 –, la réforme consiste en une réduction du nombre d'équipes dans ces trois divisions.

La baisse est significative, avec un passage de 250 équipes à 178 équipes, donc la suppression de 72 équipes. Cette diminution va donc se répercuter sur les divisions régionales et départementales.

La réforme est lissée sur trois saisons, nous y reviendrons en détails plus tard.

A noter que la gestion du N3 relèvera de la Fédération à partir de la saison 2023-2024, avec la composition de groupes inter-régionaux. Depuis trois saisons, les Ligues Régionales avaient la charge de l'organisation du N3 lequel était composé uniquement de clubs franciliens. Ce fonctionnement disparaîtra à partir de 2023-2024.

Cette présentation vise avant tout à vous sensibiliser aux conséquences de cette réforme, sur les divisions R1, R2 et R3 des Championnats Seniors, voire les divisions des Districts, puisque quand il y a des descentes du niveau national vers le niveau régional, il y a un phénomène de cascade avec des descentes supplémentaires.

Pour la saison actuelle, 2022-2023, nous avons une structure autour d'un groupe de N1 avec 18 clubs, quatre groupes de 16 équipes en N2, et 12 groupes de 14 équipes en N3. Il y a, bien entendu, un championnat de R1 dans chaque Ligue, avec un, deux ou trois groupes – selon les Ligues. Dans notre Ligue de Paris Île-de-France, nous avons deux groupes de R1.

La pyramide cible pour 2025-2026 est composée d'un championnat de N1 à 18 équipes – pas de changement le concernant –, d'un championnat de N2 avec trois poules de 16 équipes et d'un championnat de N3 constitué de huit groupes de 14 équipes.

Pour atteindre cette structure visée, trois saisons de transition sont nécessaires.

En 2023-2024, le championnat de N1 ne change pas. Le championnat de N2 passe à quatre groupes de 14 équipes, alors qu'un groupe sera supprimé dans le championnat de N3, le faisant ainsi passer à 11 groupes de 14 équipes.

Ces changements s'appliquent à l'ensemble du territoire national.

Pour la saison 2024-2025, le nombre d'équipes diminue encore.

Le championnat de N2 perd une poule et bascule sur trois groupes de 16 équipes, tout comme le championnat de N3 qui passe à 10 poules de 14 équipes.

Finalement, la pyramide cible est atteinte en 2025-2026 avec une structure comme suit :

- Un championnat de N1 composé d'une poule unique de 18 équipes ;
- Un championnat de N2 composé de trois poules de 16 équipes ;
- Un championnat de N3 composé de huit poules de 14 équipes, championnat qui est donc amputé de deux poules au terme de la saison 2024-2025.

La réduction importante du nombre d'équipes au niveau national, vous l'aurez compris, va entraîner des conséquences importantes sur nos championnats régionaux. Penchons-nous sur ces différents impacts.

A l'issue de la saison 2022-2023, les cinq derniers du championnat de N3 seront relégués en R1, avec dans le même temps trois promotions de R1 vers le N3. Ces deux équipes supplémentaires seront répercutées dans chaque division – R1, R2 et R3. Je précise que, puisque le N3 est entièrement composé de clubs franciliens cette saison, nous aurons

assurément deux descentes supplémentaires. Ce cas de figure ne sera pas répété lors des saisons suivantes, puisque celles-ci verront des groupes de N3 inter-régionaux. Le R1 verra donc trois descentes par groupe vers le R2, et ainsi de suite dans les autres divisions.

En 2023-2024, ce sont les trois dernières équipes de N3 qui descendront en R1, ainsi que les quatre moins bons onzièmes. J'attire votre attention sur l'unique montée de R1 vers le N3 restante. Par conséquent, le nombre de descentes supplémentaires sera compris entre zéro et trois, puisqu'il dépendra du classement de nos clubs franciliens dans les poules du championnat de N3.

En 2024-2025, les quatre derniers de N3 seront relégués en R1, accompagnés du moins bon dixième. Dans le même temps, il n'y aura toujours qu'une seule montée. Nous aurons alors entre zéro et quatre descentes supplémentaires vers nos divisions régionales, selon le classement de nos clubs en N3.

En 2025-2026, soit la saison durant laquelle sera atteinte la structure cible, les trois derniers de N3 et le moins bon onzième descendront en R1. Nous repassons à deux montées du championnat de R1 vers le N3, pour un solde de zéro à deux descentes supplémentaires, selon le classement des clubs franciliens en N3.

La réforme est donc lissée sur trois saisons. Il faut anticiper des descentes supplémentaires nombreuses, ce à quoi nous tenions à vous sensibiliser. Voilà pour ce qui concerne le Championnat National Senior masculin. »

[Le Président]

« Michaël, il faut peut-être préciser qu'il y a eu deux options pour en arriver là. Il y avait en effet une autre option avec une réduction plus importante du nombre d'équipes dans les Championnats Nationaux. Avec mes Présidents de Districts, et l'ensemble de la délégation de la Ligue, nous avons réalisé un lobbying intense, avec le concours de nos homologues des autres régions. Nous avons cherché à limiter la casse, et notamment dans les descentes, parce qu'il y avait une volonté fédérale de réduire de manière plus importante le nombre d'équipes participant aux Championnats Nationaux. Nous avons réussi à imposer cette deuxième option, à quelques 80% des suffrages. C'était crucial car il n'y avait pas de troisième option, et il fallait faire de ce Championnat de N3 un vrai Championnat de France, et non plus un *simili* de Championnat Régional.

Je tenais à souligner ceci pour montrer le rôle qu'occupent les délégations régionales et les Présidents de Districts et de Ligues, comment ils peuvent faire passer des messages ou « réduire la casse » le cas échéant. J'en profite pour remercier la délégation de la Ligue aux Assemblées Fédérales. »

La réforme des Championnats Nationaux Seniors Féminins

[Michaël MAURY]

« Nous allons passer à la réforme de la pyramide des Championnats Nationaux Seniors Féminins. C'est une réforme inversée par rapport à celle des Championnats Masculins que je viens de vous présenter, puisque dans ce cas, la Fédération va créer une division nationale supplémentaire.

Cette réforme débute avec le constat, fait par la Fédération, de l'écart trop important entre les clubs du haut de tableau de la D2 – proches de la D1 – et ceux du bas de tableau – proches de la R1. Le niveau R1 des Ligues n'offre pas aux équipes réserves un niveau de jeu suffisant, notamment par rapport au cursus de formation des joueuses.

Les enjeux ainsi identifiés de cette réforme sont d'accompagner la D1 ARKEMA vers une professionnalisation et de constituer une D2 Elite, composée de clubs structurés et performants.

Pour cela, la Fédération vise à créer un championnat national intermédiaire, pour permettre aux clubs de se stabiliser au niveau national, et pouvant accueillir les équipes réserves des clubs de D1 qui, à ce jour, ne peuvent pas jouer plus haut que dans les Championnats de R1. Ce Championnat intermédiaire prendra la forme d'une D3, permettant de mieux préparer les clubs à la structure et aux exigences du plus haut niveau national, tout en donnant la possibilité aux clubs de D2 d'intégrer l'élite nationale.

Cette réforme est donc déjà en court de déploiement puisqu'elle a été votée en Juin 2022. En 2023-2024, la D1 ARKEMA regroupera 12 équipes ; la D2 ne comptera plus qu'un seul groupe, lui aussi constitué de 12 équipes ; une D3 sera créée, formée de deux poules de 12 équipes ; il y aura deux montées et deux descentes entre la D2 et la D3 ; en parallèle, il y aura six montées et six descentes entre la D3 et les divisions de R1.

Pour atteindre cette pyramide cible, qui sera atteinte à l'issue de la saison 2022-2023, il n'y aura pas de changement sur les montées et descentes entre D1 et D2, mais 12 équipes de D2 vont descendre pour composer la D3 alors que six équipes issues des Championnats de R1 vont monter pour compléter la D3. Ainsi aboutit la D3, structurée de deux poules de 12 équipes chacune.

Jusqu'à cette réforme, il existait une phase d'accession à la D2 pour les clubs champions de R1 ; au cours de la saison 2022-2023, dans le cadre de cette réforme, il n'y aura pas de phase d'accession. Par conséquent, le premier de R1 de chaque Ligue accèdera à la D3, exception faite de la Ligue de Corse qui n'aura pas d'accédant.

Voilà les éléments à connaître sur cette réforme des Championnats Nationaux Seniors Féminins. »

[Applaudissements]

IX. PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AU REGLEMENT DU STATUT REGIONAL DE L'ARBITRAGE (OBLIGATIONS DES CLUBS DES CHAMPIONNATS NATIONAUX ET REGIONAUX SENIORS)

La parole est ensuite donnée à M. Olivier BIRON, Directeur Général Adjoint de la Ligue, pour la présentation des modifications réglementaires relatives à la refonte du Statut de l'Arbitrage.

[Olivier BIRON]

« Cela a été évoqué par le Secrétaire Général, dans le cadre du projet de redynamisation de l'arbitrage au niveau fédéral, l'Assemblée Générale de la F.F.F. du 11 Décembre 2021 a décidé d'une refonte du Statut de l'Arbitrage.

Je ne vais pas vous présenter l'ensemble des modifications au Statut de l'Arbitrage et nous allons plutôt nous limiter aux modifications les plus impactantes pour vos clubs.

Avant cela, il me semble important de dresser un panorama des textes applicables en matière de Statut de l'Arbitrage et de fonctionnement.

Le Statut de l'Arbitrage figure en annexe des Règlements Généraux de la Fédération ; c'est le texte de référence lorsque l'on parle d'un sujet lié à l'arbitrage, qu'il soit administratif ou autre. Ce texte s'applique à l'ensemble des territoires, tant au niveau régional que départemental. Il précise la fonction de l'arbitre et ses relations avec toutes les composantes du football. Il comprend deux grandes parties :

- Le fonctionnement et l'organisation – les Commissions de l'Arbitrage, leur composition, etc. ;
- L'arbitre et son club, dans laquelle on trouve notamment l'obligation fédérale en matière de nombre d'arbitres à fournir par les clubs en fonction de leur niveau.

Sur ce dernier point, je veux préciser que l'article 41 du Statut de l'Arbitrage fixe l'obligation que je viens d'évoquer. Il permet également aux Assemblées Générales de Ligue de fixer l'obligation, lorsque celle-ci ne figure pas dans le statut fédéral. Je pense notamment aux clubs dont l'équipe représentative évolue en Foot Entreprise.

Le Statut de l'Arbitrage permet également aux Ligues de fixer des obligations plus contraignantes, à travers leurs Assemblées Générales. C'est ce que notre Ligue a fait il y a plusieurs saisons, puisque les clubs qui évoluent à un certain niveau ont une obligation fédérale ainsi qu'une obligation supplémentaire fixée par l'Assemblée Générale de la Ligue. Cela aboutit à un nombre plus important que celui fixé par l'article 41, et ce, afin de tenir compte des spécificités régionales. En effet, compte tenu du nombre de licenciés et de compétitions, le besoin en couverture d'arbitrage est beaucoup plus important au sein de notre Ligue que dans la Ligue de Corse, pour prendre un exemple à l'extrême.

Outre le Statut de l'Arbitrage, il y a un Règlement du Statut Régional de l'Arbitrage. Ce texte précise l'obligation fédérale, ajoute l'obligation supplémentaire régionale, donnant ainsi l'obligation totale des clubs. Nous y précisons également l'obligation qui pèse sur les clubs pour lesquels l'Assemblée Générale de la Ligue a fixé l'obligation en matière d'arbitres, ainsi que la façon de couvrir l'obligation supplémentaire par de très jeunes arbitres – qui à raison de deux peuvent compter pour un arbitre, et uniquement pour se conformer à l'obligation supplémentaire régionale.

Par ailleurs, nous trouvons également le Règlement de l'Organisation de l'Arbitrage, qui s'adresse plutôt aux différents acteurs de l'arbitrage. Il fixe le cadre de l'arbitrage francilien, permet de préciser son organisation, définit les commissions compétentes, explique comment sont couvertes les compétitions, etc.

Ensuite, nous avons le Règlement Intérieur de la Commission Régionale de l'Arbitrage. Il permet à cette Commission de gérer le corps arbitral, fixe les droits et obligations des arbitres ou encore les modalités de classement.

Il me semblait être important de dresser ce panorama des textes applicables avant de vous présenter les modifications au Statut de l'Arbitrage, le texte de référence.

Ce Statut voit l'apparition d'une nouvelle catégorie, celle de l'« Arbitre de club ». Il s'agit d'une évolution de la catégorie « Arbitre-auxiliaire », qui était vraisemblablement assez méconnue, au moins sur notre territoire.

Cette nouvelle catégorie bénéficie d'une meilleure reconnaissance, puisque l'« Arbitre de club », défini comme un licencié majeur ayant suivi une formation à l'arbitrage validée par une autorisation d'arbitrer son club, a une priorité pour arbitrer les rencontres en l'absence d'arbitre officiel désigné.

Aujourd'hui, la règle prévoit qu'en l'absence d'arbitre officiel désigné, c'est un licencié majeur du club recevant qui officie. Avec ces nouvelles dispositions, un « Arbitre de club », qu'il soit du club recevant ou du club visiteur, aura priorité pour officier sur la rencontre, en cas d'absence d'arbitre officiel désigné.

Le Comité Directeur de Ligue, en sa réunion du 24 octobre 2022, a été amené à apporter plusieurs précisions et à arrêter un certain nombre de dispositions.

Pour ce qui concerne cet « Arbitre de club », il a été décidé que pour obtenir ce statut, il fallait suivre la formation théorique « Formation Initiale à l'Arbitrage », dite F.I.A., mais qu'il n'y avait aucune obligation pour obtenir le statut de passer le test théorique.

Le Comité Directeur a également modifié la règle que j'ai édictée, relative à l'absence d'arbitre officiel, cas de figure exposé à l'article 17 du Règlement Sportif Général. Je le répète : en l'absence d'arbitre officiel désigné, c'est – à ce jour – un licencié majeur du club recevant qui officie. Avec la nouvelle disposition, toujours dans le cas d'une absence d'arbitre officiel désigné, c'est un « Arbitre de club », d'abord du club recevant qui officie, ou, s'il n'y en a pas, du club visiteur ; à défaut, on revient sur la règle initiale, avec un licencié majeur du club recevant.

Compte tenu de cette règle, en matière d'identification, le Comité Directeur a décidé de valoriser la fonction à travers un maillot officiel, et la prise en charge du coût de la F.I.A. pour cet « Arbitre de club ». Voilà pour cette disposition.

D'autres modifications encore plus impactantes pour vous ont été adoptées, concernant la valorisation des clubs formateurs.

Cette valorisation se traduit notamment par une double comptabilisation de l'arbitre formé après deux saisons. En clair, vous formez un arbitre en saison N, il compte pour deux arbitres à compter de la saison N+2.

Un autre point vous concerne en premier lieu : l'allongement de la durée de non-comptabilisation des arbitres démissionnaires.

Vous le savez, aujourd'hui, un arbitre qui change de club – sans raison valable, dira-t-on – ne peut pas représenter un autre club avant deux saisons. La modification adoptée fait passer ce délai à quatre saisons.

Je précise que les modifications ici évoquées sont applicables dès cette saison, depuis le 1^{er} juillet 2022, ayant été votées lors de la saison 2021-2022.

Les textes incitent donc plutôt les clubs à former des arbitres en interne, plutôt qu'à aller les chercher dans un autre club.

Les nouvelles dispositions prévoient également la mise en place d'un droit de mutation.

Le club de l'arbitre démissionnaire – donc le nouveau club – devra s'acquitter d'un droit de mutation, qui pourra – en partie ou en intégralité – être redistribué au club qui a amené le candidat à l'arbitrage.

Le texte prévoit que la Ligue fixe le montant du droit de mutation et les modalités de sa redistribution. Le Comité Directeur de la Ligue s'est positionné sur ce point, toujours le 24 octobre 2022 ; il a ainsi été arrêté que le droit de mutation correspond au coût pédagogique d'une formation F.I.A. (à date, le coût pédagogique est de 90 €) et que ce montant est intégralement reversé au club formateur de l'arbitre, à sa demande et sous forme d'un bon de formation. L'idée est donc que le club qui perd un arbitre se voit donner les moyens, à travers la prise en charge d'une formation, d'amener quelqu'un d'autre à l'arbitrage.

Voilà ce qu'il faut retenir sur cet aspect de la valorisation des clubs formateurs.

Passons maintenant à la valorisation des clubs qui fidélisent les arbitres.

Vous pourrez ainsi comptabiliser pour une saison supplémentaire un arbitre qui a démissionné de votre club, s'il a été licencié en votre sein au moins cinq saisons consécutives. Je précise que cette disposition est cumulable avec le fait que l'arbitre que vous avez formé – à son départ et sous réserve que le départ ne soit pas lié à des problèmes disciplinaires notamment – vous représente encore pour deux saisons sauf bien sûr s'il cesse d'arbitrer. Cela signifie qu'un arbitre que vous avez formé, qui est resté 10 saisons au sein de votre club, à son départ, vous représentera encore trois saisons, au lieu de deux actuellement.

De même, lorsqu'un arbitre cesse d'arbitrer, s'il était dans votre effectif et donc vous couvrirait durant les 10 dernières saisons, pour vous permettre de réagir à son départ, il comptera pour une saison supplémentaire, quand bien même dans le cas présent, il n'arbitrera plus.

Un autre point concerne le référent en arbitrage, point qui est toujours en réflexion.

Les textes permettent de valoriser ou d'imposer ce référent en arbitrage, qui joue un rôle central dans la gestion des arbitres du club notamment. Ce référent est un poste obligatoire dans les clubs fédéraux, puisqu'il est l'un des critères du Label « Club Fédéral ».

Les Ligues et Districts ont, chacun à leur niveau, la liberté de mettre en place soit un système d'obligation, soit un système de valorisation de cette fonction. Le Comité Directeur a opté pour un système de valorisation sportive. On ne va pas vous présenter aujourd'hui le projet, celui-ci étant toujours en réflexion et dans l'attente de précisions fédérales. Une ébauche tout de même : l'idée qui a germé est d'avoir une valorisation sportive à travers une mutation supplémentaire, conditionné à un certain nombre de choses parmi lesquelles le contrôle de l'effectivité de la fonction du référent en arbitrage.

Une autre modification, et non des moindres : à l'article 41 – nous nous situons donc dans l'obligation –, il y a une modification de l'obligation fédérale pour ce qui concerne les clubs évoluant de L1 à R3. Ces clubs voient une augmentation du nombre minimum d'arbitres à fournir : deux arbitres supplémentaires sont requis pour les clubs de L1 à N2, contre un arbitre supplémentaire pour les clubs de N3 à R3.

J'ouvre une parenthèse : l'augmentation de l'obligation fédérale conduit, par voie de conséquence et compte tenu de l'obligation supplémentaire régionale, à une augmentation du nombre total d'arbitres à fournir.

Les modifications concernent également l'obligation du nombre d'arbitres à former : pour les clubs de L1 et L2, jusqu'à présent, ils devaient former un arbitre par an ; la nouvelle disposition prévoit que ces clubs forment trois arbitres au cours des trois dernières saisons.

Pour les clubs de N1 à N3, cette obligation de formation de nouveaux arbitres au cours des trois dernières saisons est nouvelle ; cette nouveauté doit néanmoins être mise en relation avec les dispositions en termes de valorisation des arbitres formés au club (pour rappel, un arbitre formé en saison N comptera pour deux arbitres en saison N+2).

De cette nouvelle obligation en matière de formation et du principe de valorisation de l'arbitre formé au club, devrait découler un cercle vertueux.

Enfin, les modifications prévoient une augmentation du nombre d'arbitres majeurs pour l'ensemble des clubs, à raison d'un arbitre majeur supplémentaire.

Comme je le disais, et j'insiste là-dessus, en première lecture nous pouvons constater un renforcement des obligations pour les clubs, mais celui-ci doit être rapporté à toutes les dispositions en matière de valorisation pour les clubs formateurs comme pour ceux qui fidélisent les arbitres.

Je précise par ailleurs que les textes qui vous ont été envoyés contiennent une petite coquille pour les clubs de L1, de N1 et N3 : s'agissant de la périodicité en matière de formation d'arbitres, c'est bien toutes les trois saisons, et non pas chaque saison au 31 janvier.

Compte tenu de ces éléments, et de l'augmentation du nombre d'arbitres, le Comité Directeur de la Ligue propose à l'Assemblée Générale de revoir l'obligation supplémentaire régionale – qui, rappelons-le, relève de la compétence de cette Assemblée Générale.

Aujourd'hui, l'obligation supplémentaire régionale est de + 4 arbitres pour les clubs de L1 à N2 et + 2 arbitres pour les clubs de N3 à R3. Pour que le nombre total d'arbitres reste inchangé, le Comité Directeur vous propose de réduire l'obligation supplémentaire régionale, en passant à 2 arbitres supplémentaires pour les clubs de L1 à N2, et à 1 arbitre supplémentaire pour les clubs de N3 à R3.

En résumé, l'obligation fédérale augmente de deux arbitres pour les clubs de L1 à N2, et d'un arbitre pour ceux de N3 à R3 tandis que l'obligation supplémentaire régionale diminuerait du même nombre. Nous retrouvons ainsi un équilibre, et un maintien de l'obligation totale pour l'ensemble des clubs de la L1 à la R3.

Voilà pour ces modifications au Statut de l'Arbitrage, qu'il nous paraissait important de porter à votre connaissance, tout comme cette proposition de modifications, que le Comité Directeur a jugé important de soumettre à votre approbation.

Vous l'aurez compris : en cas de rejet de cette proposition, il y aura donc une augmentation du nombre d'arbitres à fournir, pour les clubs de L1 à R3, puisque le statut fédéral s'impose à vous.

J'espère avoir été clair.

Merci de votre attention. »

[Applaudissements]

[Sophie GERMAIN]

« Y a-t-il des questions ? Je pense que le propos de conclusion était assez clair. »

[Roland GONCALVES, Secrétaire Général de l'AAS FRESNES]

« Ma question concerne l'arbitre supplémentaire, puisque la D1 a été impactée par les obligations d'arbitres supplémentaires. Est-ce que la disposition concernant la D1 reste en l'état, ou elle sera également impactée par cette modification ? Merci. »

[Olivier BIRON]

« Les dispositions restent en l'état pour la D1, puisque dans le statut fédéral, l'article 41 a été modifié uniquement sur l'obligation fédérale des clubs de L1 à R3. Il n'y a donc pas de modification fédérale pour ce niveau-là, ni de proposition de modification du statut régional pour la D1. »

. **Vote n°9** : Approbation de la modification de l'obligation supplémentaire régionale pour les clubs dont l'équipe représentative évolue en L1, L2, N1, N2, N3, R1, R2, et R3

Nombre de voix exprimées : 8 580 voix

Nombre de « POUR » : 7 737 voix (soit 90,17% des voix exprimées)

Nombre de « CONTRE » : 843 voix (soit 9,83% des voix exprimées)

<p>La modification de l'obligation supplémentaire régionale pour les clubs dont l'équipe représentative évolue en L1, L2, N1, N2, N3, R1, R2, et R3 est approuvée.</p>

[Le Président]

« Un petit mot d'humour tout de même. Donc, les 9,83% qui ont voté « CONTRE » cette résolution peuvent fournir des arbitres supplémentaires ?! Il faut être cohérent avec soi-même, vous devez fournir des arbitres supplémentaires dans nos départements. On vous proposait de ne pas augmenter le nombre total d'arbitres mais si vous voulez fournir des arbitres supplémentaires, nous sommes entièrement d'accord ; n'est-ce pas Messieurs les Présidents de Districts ?! Je vous attends avec impatience... »

Les modifications au Règlement du Statut Régional de l'Arbitrage

Niveau de l'équipe première du club	Saison 2022-2023			Saison 2023-2024		
	Nbre d'arbitres imposé par le Statut Fédéral (article 41)	Nbre d'arbitres supplémentaires imposé par la Ligue	Nbre total d'arbitres devant couvrir le club	Nbre d'arbitres imposé par le Statut Fédéral (article 41)	Nbre d'arbitres supplémentaires imposé par la Ligue	Nbre total d'arbitres devant couvrir le club
Ligue 1	10 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 6 arbitres majeurs	4 arbitres	14 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 6 arbitres majeurs	12 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 3 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 7 arbitres majeurs	2 arbitres	14 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 3 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 7 arbitres majeurs
Ligue 2	8 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 5 arbitres majeurs	4 arbitres	12 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 5 arbitres majeurs	10 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 3 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 6 arbitres majeurs	2 arbitres	12 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 3 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 6 arbitres majeurs
National 1	6 arbitres dont 3 arbitres majeurs	3 arbitres	9 arbitres dont 3 arbitres majeurs	8 arbitres dont 2 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 4 arbitres majeurs	1 arbitre	9 arbitres dont 2 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 4 arbitres majeurs
National 2	5 arbitres dont 2 arbitres majeurs	3 arbitres	8 arbitres dont 2 arbitres majeurs	7 arbitres dont 1 formé et reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres majeurs	1 arbitre	8 arbitres dont 1 formé et reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres majeurs
National 3	5 arbitres dont 2 arbitres majeurs	2 arbitres	7 arbitres dont 2 arbitres majeurs	6 arbitres dont 1 formé et reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres majeurs	1 arbitre	7 arbitres dont 1 formé et reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres majeurs
Régional 1	4 arbitres dont 2 arbitres majeurs	2 arbitres	6 arbitres dont 2 arbitres majeurs	5 arbitres dont 3 arbitres majeurs	1 arbitre	6 arbitres dont 3 arbitres majeurs
Régional 2	3 arbitres dont 1 arbitre majeur	2 arbitres	5 arbitres dont 1 arbitre majeur	4 arbitres dont 2 arbitres majeurs	1 arbitre	5 arbitres dont 2 arbitres majeurs
Régional 3	2 arbitres dont 1 arbitre majeur	2 arbitres	4 arbitres dont 1 arbitre majeur	3 arbitres dont 2 arbitres majeurs	1 arbitre	4 arbitres dont 2 arbitres majeurs

X. ELECTION DES DELEGUES DE CLUBS - DELEGATION DE LA LIGUE AUX ASSEMBLEES GENERALES DE LA F.F.F. ET DE LA L.F.A. SAISON 2022-2023

[Sophie GERMAIN]

« Nous approchons du terme de cette Assemblée, et nous allons passer au point de l'Ordre du Jour que vous attendez tous : l'élection des Délégués de clubs, qui seront donc amenés à siéger aux Assemblées de la Fédération et de la LFA pour la saison 2022-2023.

Après un appel à candidatures, nous avons donc six candidatures pour cinq postes.

Je rappelle que les dispositions statutaires fédérales indiquent que chaque Ligue a un Délégué par tranche de 50 000 licences. Nous avons ainsi perdu un siège l'année passée avec la baisse des licenciés due à la pandémie. Cette saison, avec un retour à 290 000 licenciés, nous retrouvons nos cinq sièges.

Parmi nos six candidatures, nous comptons cinq binômes et un titulaire seul. L'ensemble de ces candidatures ont été déclarées recevables par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales qui s'est réunie le 4 Novembre 2022.

Parmi les candidats, vous trouverez :

- Ahmed BOUAJAJ et son suppléant, Jamal SOUADJI ;
- Philippe COUCHOUX et son suppléant, Daniel VOISIN ;
- Joëlle MONLOUIS et sa suppléante, Christine PEREIRA ;
- Rosan ROYAN et son suppléant, Paul MERT ;
- Brigitte HIEGEL et sa suppléante, Catherine GUILLOU ;
- Sébastien MARCHAND. »

Après avoir effectué un vote test, l'Assemblée procède à l'élection des membres de la délégation de la Ligue aux Assemblées de la F.F.F. de la L.F.A. au titre des délégués de club.

. **Vote n°10** : Election des membres de la délégation de la L.P.I.F.F. aux Assemblées de la F.F.F. et de la L.F.A. - Saison 2022-2023 - 1er tour

Au titre de délégués de clubs (élection de 5 candidats)

Nombre de voix exprimées : 8 232

Nombre de voix recueillies par :

. Titulaire : BOUAJAJ Ahmed – Suppléant : SOUADJI Jamal : 7 278 voix (soit 88,41% des voix exprimées)

. Titulaire : MONLOUIS Joëlle – Suppléante : PEREIRA Christine : 6 273 voix (soit 76,20% des voix exprimées)

. Titulaire : ROYAN Rosan – Suppléant : MERT Paul : 5 904 voix (soit 71,72% des voix exprimées)

. Titulaire : COUCHOUX Philippe – Suppléant : VOISIN Daniel : 5 776 voix (soit 70,17% des voix exprimées)

. Titulaire : HIEGEL Brigitte – Suppléante : GUILLOU Catherine : 5 540 voix (soit 67,30% des voix exprimées)

. Titulaire : MARCHAND Sébastien : 1 942 voix (soit 23,59% des voix exprimées)

Sont élus à l'issue du 1^{er} tour de scrutin :

- . **BOUAJAJ Ahmed (titulaire) et SOUADJI Jamal (suppléant),**
- . **MONLOUIS Joëlle (titulaire) et PEREIRA Christine (suppléante),**
- . **ROYAN Rosan (titulaire) et MERT Paul (suppléant),**
- . **COUCHOUX Philippe (titulaire) et VOISIN Daniel (suppléant),**
- . **HIEGEL Brigitte (titulaire) et GUILLOU Catherine (suppléante).**

[Le Président]

« Félicitations à ceux qui feront partie de la délégation, et merci à Sébastien MARCHAND d'avoir également participé à cette élection. »

XI. QUESTIONS DIVERSES

[Sophie GERMAIN]

« Il ne reste plus aucune partie à aborder dans cette Assemblée, puisque dans le cadre des questions diverses, aucune question écrite n'est parvenue à la Ligue en amont. Le mot de clôture vous appartient Président. »

[Le Président]

« Y a-t-il tout de même des personnes qui souhaitent intervenir, tout en évitant les sujets personnels ? »

[Yusuf YABAS, Président du FC ECOUEN]

« Bonjour. Au sujet de Morfondé, est-ce que vous avez une date prévisionnelle de fin des travaux ? »

[Le Président]

« Une fin des travaux ? Il n'y en aura jamais.

Il faut savoir qu'il n'y a pas eu de travaux « place de Valois » depuis 10 ans. C'est un bâtiment qui nécessite quelques travaux, nous allons donc en engager.

Pour Morfondé, il faut compter quatre ans pour les vestiaires, les salles de formation, le club-house, la grande salle, l'éclairage ; au moins quatre ans pour ces travaux. Mais une fois ceux-ci achevés, les bâtiments faits en 2016 demanderont de la rénovation à leur tour. Cela ne s'arrête jamais. »

[Représentant de la JSC NANTERRE 92]

Je reviens sur une résolution votée plus tôt sur le règlement des acquisitions immobilières qui doivent obtenir l'aval du Comité Exécutif de la Fédération. Est-ce que cela signifie qu'aujourd'hui, vous ne seriez plus en mesure d'acquérir Morfondé sans l'autorisation de la Fédération ?

[Le Président]

« Effectivement. Il n'est aujourd'hui plus possible de vendre ou d'acheter, sans en passer par la Fédération, même au niveau départemental.

Que la Fédération contrôle les biens des Ligues et des Districts – en termes d'achat et de vente – me semble être une bonne chose. En revanche, sur les travaux et rénovations, les élus doivent prendre la responsabilité d'engager les travaux nécessaires.

S'agissant du contrôle de la Fédération, ceux qui ont voulu vous faire croire qu'ils vendraient le siège « place de Valois » faisaient en réalité des promesses électorales. La Fédération ne laissera jamais une telle vente se faire et ce, pour de multiples raisons. »

[Houari BESSOL, dirigeant du FC DOMONT]

« Ma question porte sur les minibus évoqués par M. KARAM. Comment notre club pourrait-il en bénéficier, parce que le problème est récurrent ? »

[Le Président]

« C'est une très bonne question, et je voulais revenir sur le sujet. Patrick KARAM l'a mentionné tout à l'heure, mais il n'a pas précisé les dates : ce dispositif doit être déployé à compter de la

rentrée prochaine, donc le début de la saison 2023-2024. Je parle bien des minibus subventionnés par la Région, qui seront donc concernés même s'ils ne sont pas de la marque Volkswagen.

Nous allons, de notre côté, entamer une réflexion : pour les véhicules concernés, les clubs pourront-ils bénéficier de l'aide prévue par le FFA et de celle déployée par la Région ? Je précise tout de même : Patrick KARAM a évoqué 1 000 minibus, ils ne sont pas tous destinés aux clubs de foot, mais à toutes les associations sportives toutes disciplines confondues.

Nous attendons donc les documents officiels pour connaître les contours exacts de l'aide, mais nous vous tiendrons au courant. C'est quoi qu'il en soit une excellente nouvelle. »

[Roland GONCALVES, Secrétaire Général de l'AAS FRESNES]

« Je souhaitais savoir s'il y avait une réflexion sur la possibilité de modifier le règlement sur les mutations, car cela devient très difficile de voir des jeunes ne pas pouvoir jouer en décembre parce que leur licence n'est pas délivrée, étant bloqués par d'autres clubs. »

[Le Président]

« C'est une vaste question, qui a fait l'objet de nombreux débats au sein même du Comité Directeur ou avec les Présidents de Districts. Il y a, dans cette question, beaucoup de cas de figure différents.

Nous sommes, pour notre part, contraints par le fait que certains clubs bloquent des licences lorsqu'ils réalisent que le jeune n'a pas réglé ses cotisations les cinq dernières années. Dans ce cas de figure, nous ne les retenons pas. Une Commission, au sein de la Ligue, gère ces situations.

Pour ce qui touche plus précisément aux mutations, je vous livre simplement ma pensée, et Ahmed BOUJAJ en dira davantage : nous sommes obligés d'être vigilants sur les mutations, pour éviter que des jeunes partent dans tous les sens, tout au long de la saison, dans divers clubs. En revanche, il nous faut être tout aussi attentifs aux clubs qui profitent d'une telle situation pour empêcher les jeunes de changer de club. Suivant la même logique, il nous faut être alertes aux éducateurs qui emmènent avec eux un certain nombre de jeunes lorsqu'ils quittent le club. *[Applaudissements]* Avec Ahmed BOUJAJ, nous avons chargé une Commission de recevoir toutes les demandes de club concernant ces cas particuliers. Nous allons donc mettre à jour nos règlements en conséquence. »

[Ahmed BOUJAJ]

« Pour ajouter quelques précisions, le premier élément qu'il faut prendre en compte est qu'il s'agit là de joueurs mineurs. De ce fait, les parents ont une responsabilité ; tout comme les clubs qui font signer des joueurs sans les faire payer en début de saison avant de se rappeler – comme par hasard – qu'un solde est dû en fin de saison lorsque le joueur a manifesté sa volonté de quitter le club.

Lors des réunions des Commissions compétentes de la Ligue, nous prenons en compte tous ces éléments. Malgré le respect que l'on vous porte, et votre bonne foi, nous devons disposer d'éléments tangibles. Ainsi, des clubs viennent devant ces Commissions sans bulletin d'inscription, sans fiche précisant le montant de la cotisation – puisque celle-ci est parfois exorbitante.

La Ligue prête un œil très attentif à ces situations-là, sachant qu'elle traite aussi le phénomène du départ massif lié à l'éducateur. Ces personnes confondent leur rôle d'éducateur, et jouent le rôle de « guetteur », de « rabatteur » pour d'autres clubs.

Toutes ces situations différentes se cumulent, et nous nous devons d'avoir une attention particulière et humaine vis-à-vis des jeunes concernés. Notre préoccupation première est l'impossibilité pour eux de jouer. »

[Amadou SOW, dirigeant du Cosmos Saint-Denis FC]

« Pourquoi ne pouvons-nous pas utiliser notre compte CPF pour financer les Certifications ? »

[Sophie GERMAIN]

« Pour que les Certifications soient reconnues, il faut qu'elles rentrent dans un parcours de formation professionnelle. Lorsque vous passer vos Certifications, après vos passages de modules, ce n'est effectivement pas reconnu par les financeurs de la formation professionnelle ; par conséquent, le CPF n'est pas opérant sur ces formations. »

[Guy GALANTI, Président de l'ES GUYANCOURT FOOTBALL]

« Au sujet de Morfondé, il y a donc une obligation d'obtenir l'accord de la Fédération pour une acquisition comme une cession, mais cette obligation est-elle valable également pour un agencement supplémentaire ? »

[Le Président]

« Non, c'est ce que nous avons dit tout à l'heure. Pour tous les travaux que nous devons entreprendre, cette validation de la Fédération n'est pas nécessaire. Dans le cas inverse, on se trouverait dans une forme d'ingérence. Ces travaux relèvent de la responsabilité de cette Assemblée Générale et des élus. »

[Ismaël BADAOU, manager de l'ES SARTROUVILLE]

« Ma question s'adresse directement à vous, Président, et porte sur les relations entre les clubs et la municipalité. Beaucoup de clubs se retrouvent en difficulté avec les mairies, et font face à des problèmes d'installation, de créneaux. Nous sommes souvent démunis et seuls face aux élus au sport, aux maires. Est-ce que vous prévoyez, en tant que Président de la Ligue, de travailler sur ce sujet pour nous aider à avoir une force plus importante dans nos relations avec les mairies. »

[Le Président]

« Je pense avoir été un des premiers à avoir été confronté à ce problème, dans les années 80. Je connais donc parfaitement les tensions qu'il peut y avoir entre une ville et un club, notamment à l'approche des élections lorsqu'un dirigeant du club s'engage dans la campagne. Je conseille toujours aux clubs qui nous le demandent d'être très prudents dans ce genre de situation, de prendre de la distance.

Je rappelle aussi que les municipalités sont les premiers partenaires du football amateur français, d'où mon appel à la prudence.

Je me tiens à la disposition des clubs, comme je l'ai fait encore la semaine dernière en recevant deux Maires qui m'ont remonté les problèmes qu'ils rencontraient avec les associations : ils donnent des subventions, se plaignent de ne pas recevoir les comptes, de ne pas bénéficier d'une réelle transparence sur l'utilisation des fonds. Dans ces cas-là, l'inquiétude des Maires est légitime.

De l'autre côté, il y a des clubs comme celui de l'ES SARTROUVILLE. Pour ces clubs, nous nous tenons à leur disposition, puisque c'est ce que vous attendez de nous, que l'on échange avec la municipalité pour voir comment l'on peut parvenir à des points d'équilibre qui permettront à chacune des parties d'être respectée tout en faisant vivre l'association dans les meilleures conditions.

Ce n'est pas toujours simple, car les plus grands différends « club – Mairie » que nous avons connus depuis mon arrivée à la Présidence de la Ligue ont eu lieu en période électorale. Il s'agissait de moments de vraies tensions. Nous en avons aussi connu lorsque les Mairies cherchaient à fusionner des clubs, notamment pour réduire les subventions allouées. Il s'agit donc de moments très complexes.

En revanche, pour jouer l'intermédiaire et/ou être à vos côtés, je vous réponds sans hésitation, oui. Il faut bien sûr trouver les mots et les moments pour le faire, mais nous nous tenons disponibles pour rencontrer votre Maire si besoin.

Je vais clôturer là-dessus cette Assemblée si vous le voulez bien.

Je vous remercie encore une fois de votre participation.

Je voulais simplement souligner que la part de 7-8% de désapprobation dans les votes, que je constate depuis des années dans les instances, est incompressible. Même s'il était proposé un vote visant au remboursement des licences, il y aurait toujours cette part de 7-8% qui y serait opposée ; c'est comme ça, c'est une part qu'on accepte.

Je veux néanmoins vous dire que nous avons conscience de ne pas tout bien faire, mais que là où nous pensons avoir raison, c'est que nous n'oublions jamais que le cœur de notre mission est de savoir ce que l'on peut faire pour nos clubs. Cela nous semble être l'essentiel. Pour le reste, nous pouvons commettre des erreurs, ne pas viser juste. Par exemple, sur Morfondé, croyez-moi, nous avons plusieurs années d'avance. Avant d'en faire l'acquisition, j'ai visité une demi-douzaine de centres techniques. Je vous assure qu'aujourd'hui, certains tirent la langue parce qu'ils deviennent un poids lourd pour eux. Nous, au contraire, anticipons sur l'avenir.

Dans cette Ligue, tant au niveau régional que départemental, vous avez une offre de pratiques unique en France. Aucune Ligue n'a autant de compétitions que nous : le Foot Entreprise, la catégorie Vétérans... Ce sont des pratiques que vous ne trouverez qu'en Île-de-France. Dans les autres Ligues, il vous faudra aller à l'échelle départementale pour trouver quelque chose de similaire. Aujourd'hui, nos Districts créent des compétitions à 6, 7 ou 8 pour les Vétérans, les Seniors et d'autres catégories.

Nous sommes très dynamiques car nous voulons être à l'image de vous, les clubs. Nous pouvons commettre des erreurs, mais si la Ligue se porte bien aujourd'hui financièrement, elle se porte encore mieux au niveau de son état d'esprit. Merci encore à vous. »